

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



MALI

PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL

Rapport d'évaluation de la performance de projet (REPP)

**DEPARTEMENT DE L'EVALUATION DES OPERATIONS
(OPEV)**

24 août 1998

TABLE DES MATIERES	Pages
MONNAIE, SIGLES & ABREVIATIONS	i-ii
PREFACE	iii-iv
DONNEES DE BASE DES PROGRAMMES	v-xi
I RESUME DE L'EVALUATION	1-7
II CONTEXTE	
2.1 Contexte économique	8-10
2.2 Historique des opérations de prêt à l'appui des réformes	10
2.3 Formulation des programmes	10-11
2.4 Bien-fondé des programmes	11
2.5 Objectifs et porté à l'évaluation (cadre logique)	11-12
2.6 Dispositions financières - Banques et autres	12
2.7 Méthodologie et approche de l'évaluation	12-13
III REALISATIONS ET RESULTATS DES PROGRAMMES	
3.1 Mise en vigueur du prêt	13
3.2 Calendrier d'exécution	13
3.3 Coûts des programmes, décaissements et utilisation des fonds de contrepartie	13-15
3.4 Approche de cadre logique	15
3.5 Compatibilité avec les stratégies et politiques de la banque et du pays	15
3.6 Compatibilité avec l'intégration économique régionale	15
3.7 Mesures de réforme	16-19
3.8 Performance institutionnelle et suivi	19-21
3.9 Respect des conditions et dispositions de l'accord de prêt	21
IV EVALUATION ET IMPACT DES PROGRAMMES	
4.1 Impact des réformes	21-27
4.2 Impact-Socio-économique	27-28
4.3 Impact institutionnel	28
4.4 Impact sur les femmes	28-29
4.5 Impact sur l'environnement	29
V DURABILITE DES PROGRAMMES	
Durabilité des résultats et des effets	29-30
VI NOTATION DE LA PERFORMANCE	
6.1 Performance d'exécution	30
6.2 Performance de la Banque	31
6.3 Performance des résultats	31

VII CONCLUSIONS, LECONS ET RECOMMANDATIONS

7.1 Evaluation globale	31-32
7.2 Retroaction et recommandations	32-34
7.3 Actions de suivi	34

VIII ANNEXES

Annexe 1 : Matrice des recommandations et actions de suivi	1-4
Annexe 2 : Cadre logique	5-8
Annexe 3 : Notation de performance	9-13
Annexe 4 : Exécution des mesures du PAS	14-21
Annexe 5 : Exécution des mesures du PAS consolidé	27
Annexe 6 : Principaux indicateurs macro-économiques et financiers de 1990 à 1998 en milliards de FCFA	
Annexe 7 : Principaux indicateurs macro-économiques et financiers de 1990 à 1998 en variation annuelle	28
Annexe 8 : Principaux indicateurs macro-économiques et financiers de 1990 à 1998 en pourcentage du PIB	29

Le présent rapport a été établi par M. T.T. KATOMBE, Chargé de Post-Evaluation Principal, M. H. DJERMA TORO, Economiste statisticien (Consultant) et M. E. JUILLARD, Economiste financier (Consultant) à la suite de la mission qu'ils ont effectuée au Mali du 01 au 23 avril 1997. Toute question relative au rapport devra être adressée à M. G.M.B. KARIISA, Directeur OPEV (poste 4052)

MONNAIE, SIGLES & ABREVIATIONS

Equivalences monétaires

Unité monétaire : Franc CFA (F CFA)

Pour le PAS:

<u>A l'évaluation</u> (décembre 1990)	<u>A l'achèvement</u> (mai 1993)	<u>A la date d'Audit</u> (mai 1997)
1 UC = 364,607 FCFA	1 UC = 369,913 FCFA	1 UC = 790,4761 FCFA

Pour le PAS Consolidé:

<u>A l'évaluation</u> (septembre 1992)	<u>A l'achèvement</u> (octobre 1995)	<u>A la date d'Audit</u> (mai 1997)
1 UC = 323,201 FCFA	1 UC = FCFA	1 UC = 790,4761 FCFA

Poids et mesure

1 km : kilomètre	=	1000 mètres
1 ha : hectare	=	10 000 mètres carrés (m ²)

EXERCICE BUDGETAIRE

Janvier-décembre

Sigles et abréviations

BAD	:	Banque africaine de développement
BALIMA	:	Banque lybienne du Mali
BCEAO	:	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest
BSI	:	Budget spécial d'investissements
BOAD:		Banque ouest africaine de développement
BDM	:	Banque de développement du Mali
CAA	:	Caisse autonome d'amortissement
DTS	:	Droit de tirage spécial
EPA	:	Etablissement public à caractère administratif
EPIC	:	Etablissement public à caractère industriel et commercial
FBCF	:	Formation brute de capital fixe
FIR	:	Fonds d'indemnisation et de réinsertion
FMI	:	Fonds monétaire international
IAS	:	Impôt sur les affaires et les services

IDA	:	International development association
INRSP:		Institut national de la recherche et de la santé publique
ONG	:	Organisation non gouvernementale
PASA :		Programme d'ajustement du secteur agricole
PASEP	:	Programme d'ajustement du secteur des entreprises publiques
PIB	:	Produit intérieur brut
PME	:	Petite et moyenne entreprise
PMI	:	Petite et moyenne industrie
PNB	:	Produit national brut
PNUD :		Programme des nations unies pour le développement
SA	:	Société anonyme
SEM	:	Société d'économie mixte
TVA	:	Taxe sur la valeur ajoutée
UC	:	Unité de compte
UCF	:	Unité de compte FAD
UEMOA	:	Union économique et monétaire ouest africaine
UMOA	:	Union monétaire ouest africaine
USAID	:	United states agency for international development

1. Le présent Rapport de performance de projet (RAPP) concerne à la fois le Programme d'ajustement structurel (PAS) et le Programme d'ajustement structurel consolidé de la République du Mali pour lesquels le Fonds africain de développement (FAD) a accordé respectivement le prêt n° F/MAL/PAS/91/30 de 13,82 millions d'UC (15 millions UCF) en juin 1991 et le prêt n° F/MAL/CON-PAS/92/34 de 5,52 millions d'UC (6 millions UCF) en décembre 1992.

2. Le PAS devait couvrir la période 1990-1992 et son objectif fondamental était de promouvoir une croissance durable et compatible avec la stabilisation financière par la restauration des principaux équilibres macro-économiques et financiers, l'instauration d'un environnement économique propice au développement du secteur privé, l'amélioration de la gestion des ressources publiques ainsi que la prise en compte de la dimension sociale de l'ajustement. Son exécution ayant été entravée par les événements de mars 1991, la consolidation des acquis des 20 premiers mois d'exécution du PAS s'est avérée nécessaire. Le PAS consolidé, intervenu en 1993, a donc repris l'objectif fondamental du PAS.

3. Les deux prêts visaient à soutenir la couverture des dépenses en devises des importations éligibles du Gouvernement malien d'une part, et des opérateurs économiques privés installés au Mali d'autre part. Il ont contribué, ensemble avec le crédit IDA et des autres donateurs, à soutenir substantiellement la balance des paiements du pays pour les années 1991 à 1994.

4. La Banque a élaboré les rapports d'achèvement du PAS et du PAS consolidé respectivement en mai 1993 et en mai 1995. Elle a également préparé, en novembre 1994, un rapport d'audit de performance abrégé du PAS 1990-1992. Dans l'ensemble, les rapports ont été jugés de qualité satisfaisante. Du fait que le PAS consolidé était le prolongement du PAS 1990-92 qui n'avait pas pu atteindre ses objectifs et qu'il avait repris certaines mesures non réalisées ou en cours de réalisation du PAS, il a été jugé nécessaire de procéder à la préparation d'un rapport d'audit de performance approfondi commun aux deux programmes.

5. Le présent rapport a été rédigé à la suite d'une mission d'audit de la Banque effectuée à Bamako, du 1er au 23 avril 1997. Il se réfère aux deux rapports d'évaluation et d'achèvement ainsi qu'au rapport d'audit de performance abrégé du PAS, et se base en outre sur : i) les informations disponibles dans les dossiers des programmes à la Banque; ii) les informations statistiques, économiques et financières collectées au cours de la mission et, (iii) les discussions et entretiens que la mission a eus avec les Autorités et les principaux cadres des Ministères concernés par les deux programmes ainsi qu'avec les représentants des principaux bailleurs de fonds dans le pays (Banque mondiale, PNUD, Coopération française, Caisse française de développement) et la BCEAO.

6. Le RAPP vient en complément des analyses et conclusions des rapports

(iv)

d'achèvement des deux programmes et du rapport d'audit abrégé du PAS. Il donne une évaluation des performances, des résultats et de la durabilité des effets du PAS et du PAS consolidé sur les plans macro-économique et sectoriel durant la période 1991-97. En outre, il tire les conclusions et les leçons et formule des recommandations à la Banque et à l'Emprunteur pour la consolidation des effets des deux programmes.

7. Des copies du RAPP ont été envoyées pour commentaires au Gouvernement malien et aux Départements des opérations de la Banque. Leurs commentaires ont été pris en compte dans le rapport.

(v)
DONNEES DE BASE DES PROGRAMMES

POUR LE PAS

A Données préliminaires

Pays : République du Mali
Programme : Programme d'ajustement structurel
Prêt : F/MAL/PAS/91/30
Emprunteur : Gouvernement de la République du Mali
Organe d'exécution : Commission interministérielle

B Données de base du prêt

	<u>PREVU</u>	<u>REEL</u>
Requête officielle :	ND	mai 1990
Montant du prêt :	15 millions d'UCF (13,82 millions d'UC)	15 millions d'UCF (13,82 " d'UC)
Commission de service:	0,75 % l'an sur les montants décaissés et non encore remboursés	
Durée :	Cinquante (50) ans y compris le différé	
d'amortissement		
Différé d'amortissement:	Dix (10) ans	
Modalités de remboursement:	Un pour cent (1 %) du principal annuellement de la 11ème à la 20ème année et trois pour cent (3 %) du principal annuellement par la suite	
Modalités de déblocage:	Deux tranches de 7,36 et 6,43 millions UC	Une tranche de 7,36 millions UC et deux sous tranches de 4,61 et 1,82 millions
Evaluation :	N/D	7-23 décembre 1990
Négociations du prêt:	N/D	30 avril 1991
Approbation du Conseil:	20-24 mai 1991	18 juin 1991
Signature du prêt :	juin 1991	16 juillet 1991
Mise en vigueur du prêt:	juin 1991	17 septembre 1991

(vi)

C. Données de base

	<u>PREVU</u>	<u>REEL</u>	<u>ECART</u>
1. Coût total (*) : (millions d'UC)	1102,86	1238,22	0,00
2. Durée :	juin 1991-déc. 1992	sept.1991-déc. 1993	12 mois
3. Date de décaissement de la 1ère tranche :	juin 1991	25 septembre 1991	3 mois
4. Date de décaissement de la 2e tranche :	juin 1992	22 octobre 1992 (1e partie)	4 mois
			11 décembre 1992 6 mois (2e partie)
5. Date de clôture du prêt:	31 décembre 1992	31 décembre 1993	12 mois
6. Plan de financement:			

Bailleurs de fonds	A l'évaluation		A l'achèvement		Ecart millions d'UC
	millions d'UC	%	millions d'UC	%	
FAD	13,82	17,6	13,82	14,1	0,00
IDA	50,29	64,0	58,76	49,9	8,47
FED	14,37	18,4	25,51	26,0	11,14
Total	78,48	100,0	98,09	100,0	19,61

D Indicateurs de performance

1. Nombre de prorogations de la date du dernier décaissement : 1
2. Etat d'exécution du programme : Achevé
3. Performance d'exécution : Insuffisante
4. Performance de la Banque : insuffisante
5. Performance des résultats du PAS : Insuffisante

(*) **Besoins bruts de financement**

(vii)

E. Missions

No	Type de mission	Nombre de personnes	Date	Nombre de jours	Hommes/jour
1	Evaluation	2	07 - 23 déc. 1990	15	30
2	Revue à mi-parcours	3	30 août - 12 sept.1992	13	39
3	Achèvement	2	09 - 20 mars 1993	11	22
5	Post-Evaluation	1	01 - 11 nov.1993	11	11
6	Audit de performance	3	01 - 23 avril 1997	22	66

F Décaissements (millions d'UC)

	<u>PREVU</u>	<u>REEL</u>
<u>Total décaissé</u>	13,82	13,82
Montant annulé	0,00	0,00
Solde non décaissé	0,00	0,00
Remboursement		-

Décaissements annuels (millions d'UC)

	<u>PREVU</u>	<u>REEL</u>
1991	7,38	7,38
1992	6,44	4,61
	1,83	
Total	13,82	13,82

G Autres programmes financés par le Groupe de la Banque dans le cadre de l'ajustement structurel/sectoriel au Mali :

Programmes	Année d'approbation	Prêt (millions d'UC)	Etat d'exécution	Date d'achèvement	situation du RAPP
PASEP	1988	32,24	Achevé	1991	en préparation
PAS consolidé	1992	5,52	Achevé	1995	en préparation
PAS renforcé	1995	21,78	Achevé	1996	attente RAP

Pour le PAS CONSOLIDE**A Données préliminaires**

Pays	:	République du Mali
Programme	:	Programme d'Ajustement Structurel Consolidé
Prêt	:	F/MAL/CON-PAS/92/34
Emprunteur	:	Gouvernement de la République du Mali
Organe d'exécution	:	Comité Interministériel

B Données de base du prêt

		<u>PREVU</u>	<u>REEL</u>
Requête officielle	:	ND	juin 1992
Montant du prêt	:	6 millions UCF (5,52 millions UC)	6 millions UCF (5,52 millions UC)
Commission de service	:	0,75 % l'an sur les montants décaissés et non encore remboursés	
Durée	:	Cinquante (50) ans y compris le différé d'amortissement	
Différé d'amortissement	:	Dix (10) ans	
Modalités de remboursement	:	Un pour cent (1 %) du principal annuellement de la 11ème à la 20ème année et trois pour cent (3 %) du principal annuellement par la suite	
Modalités de déblocage	:	Deux tranches de 2,76 millions UC chacune	Une tranche de 2,76 millions UC et deux sous-tranches de 1,27 millions
Négociations du prêt	:	ND	octobre 1992
Approbation du Conseil	:	ND	15 décembre 1992

Signature du prêt : ND 29 janvier 1993
Mise en vigueur du prêt : 1er déc. 1992 juillet 1993

(x)

C Données de base

	<u>PREVU</u>	<u>REEL</u>	<u>ECARTS</u>
1. Coût total (*)			
(millions d'UCF)	47,89	47,89	0
(millions d'UC)	44,1	44,1	0

2. Durée	1/12/92- 1/12/93	29/1/93- 01/12/94	12 mois
3. Date de décaissement de la 1ère tranche	01/12/93	09/07/93	7 mois

	<u>PREVU</u>	<u>REEL</u>	<u>ECARTS</u>
4. Date de décaissement de la 2 ^{ème} tranche	01 décembre 1993	1 ^o partie : 11 mars 1994 2 ^o partie : 25 avril 1994	3 mois 4 mois
5. Date de clôture du prêt	01 décembre 1993	01 décembre 1994	12 mois

6. Plan de financement

Sources de financement	A l'évaluation		A l'achèvement		Ecart millions d'UC
	Millions d'UC	%	Millions d'UC	%	
FAD	5,53	12,5	5,53	14,3	0,00
FRANCE	27,22	61,8	27,23	70,5	0,00
PAYS-BAS	4,08	9,3	4,08	10,6	0,00
USAID	1,36	3,1	1,36	3,5	0,00
CANADA	0,40	0,9	0,40	1,1	0,00
Autres bailleurs de fonds	5,49	12,4	-	-	-5,49
TOTAL	44,08	100,0	38,60	100,0	-5,49

D Indicateurs de performance

- | | | |
|----|---|---------------|
| 1. | Nombre de prorogations de la date du dernier décaissement : | 1 |
| 2. | Etat d'exécution du programme | Achevé |
| 3. | Performances d'exécution | satisfaisante |
| 4. | Performances de la Banque | satisfaisante |
| 5. | Performance des résultats du PAS Consolidé | satisfaisante |

(xi)

E Missions

No	Type de mission	Nombre de personnes	Date	Nombre de jours	Hommes/ jour
1	Evaluation	2	31 août-12 sept.1992	13	26
2	Revue à mi-parcours	2	04 - 16 oct.1993	12	24
3	Achèvement	2	18 avr.- 03 mai 1995	17	34
4	Audit de performance	3	01 - 23 avr.1997	22	66

F Décaissements (millions d'UC)

3/		<u>PREVU</u>	<u>REEL</u>
	<u>Total décaissé</u>	: 5,52	5,52
	Montant annulé	: 0,00	0,00
	Solde non décaissé	: 0,00	0,00
	Remboursement	: -	-

Décaissements annuels

	<u>PREVU</u>	<u>REEL</u>
1993	2,68	2,64
1994	2,84	1,27
Total	5,52	1,59 5,52

G. Autres programmes financés par le Groupe de la Banque dans le cadre de l'ajustement structurel/sectoriel au Mali:

Programmes	Année d'approbation	Prêt (millions d'UC)	Etat d'exécution	Date d'achèvement	Situation du RAPP
PASEP	1988	32,24	Achevé	1991	en préparation
PAS	1991	13,82	Achevé	1993	en préparation
PAS renforcé	1995	21,78	Achevé	1996	attente RAP

RESUME DE L'EVALUATION

1. Objectif et portée

1.1 Le présent Rapport de performance de projet (RAPP) porte à la fois sur le Programme d'ajustement structurel (PAS) couvrant la période 1990-1992 et le Programme d'ajustement structurel consolidé (PAS consolidé) du Mali couvrant la période 1992-1993, pour lesquels le FAD a accordé respectivement le prêt F/MAL/PAS/91/30 de 13,82 millions d'UC en juin 1991 et le prêt F/MAL/CON-PAS/92/34 de 5,52 millions d'UC en décembre 1992. Les deux programmes constituaient des composantes essentielles du Plan national de redressement économique entrepris par le Gouvernement malien depuis 1982.

1.2 Ils avaient pour objectifs de permettre au Mali de progresser et d'atteindre un taux de croissance économique soutenable compatible avec une situation financière stable et une position viable de la balance des paiements. Ils comprenaient une série de mesures visant à la réalisation de ces objectifs qui ont été reprises dans le document cadre de politique économique 1992-1995 et qui sont bien décrites dans les rapports d'évaluation et d'achèvement.

1.3 Les principaux résultats attendus des deux programmes étaient : (i) la réalisation d'un taux de croissance du PIB réel de 4% en moyenne en 1992 pour le PAS et porté à 4,6 % sur la période 1992-1995 pour le PAS consolidé; (ii) le taux d'inflation mesuré par le déflateur du PIB contenu à 3 % dans le PAS et à 2,5 % dans la phase de consolidation; (iii) le déficit courant extérieur hors dons ramené à 12,8 % du PIB dans le PAS et à 10,2 % dans la consolidation; (iv) l'augmentation de l'épargne intérieure de 6,2 % du PIB en 1991 et à 8,4 % en 1992 et à 9,2 % en 1994; (v) l'accroissement du taux de croissance des exportations de 3,9 % en 1991 à 7,1 % en 1992 pour le PAS; (vi) la réduction du déficit budgétaire, dons exclus, de 12 % en 1991 à 6,9 % en 1994 et à 5,9 % en 1995. En outre, il était attendu de ces programmes un accroissement des exportations de 5,5% en moyenne annuelle et des importations de 3,3% ainsi qu'un accroissement du taux d'épargne par rapport au PIB de 6,9%.

1.4 Au niveau sectoriel, les principaux résultats attendus étaient : (i) l'augmentation de la contribution du secteur privé au PIB; (ii) l'augmentation des investissements privés; (iii) l'amélioration de la performance des entreprises publiques; (iv) la réduction de l'effectif des agents émargeant au budget de l'Etat à 34 000; (v) la réduction de la masse salariale à un plafond de 40 milliards de FCFA et; (vi) l'augmentation des dépenses de santé et de l'éducation pour représenter respectivement au moins 8% et 25% en 1992.

2. Performance d'exécution

2.1 Le PAS a mis en oeuvre 68 mesures sur 18 mois, soit au rythme moyen de 4 mesures par mois. Ce ratio est relativement élevé au

regard de la capacité institutionnelle du pays. La plupart de ces mesures ont été exécutées malgré la faiblesse des moyens mis en place, mais certaines d'entre elles (la mise en oeuvre des cadres organiques et l'évaluation des effets de la révision du code du travail) ne l'ont pas été à la fin du programme. Cette situation a entraîné une extension ou un renforcement de ces mesures au-delà de la période initiale et elles ont été reprises dans le cadre du prêt de consolidation du programme d'ajustement structurel. Les objectifs du PAS n'ayant pas été atteints, la performance d'exécution a été jugée a été insuffisante.

2.2 Le PAS consolidé a donc repris les mesures du PAS non réalisées ou en cours de réalisation et en a rajouté d'autres pour tenir compte du cadre macro-économique 1992-95. Au total, ce sont 47 mesures qui devaient être mises en oeuvre. Les mesures relatives à l'adoption des cadres organiques comme référence et à la poursuite du renforcement du personnel". Certaines mesures bien que réalisées ont été source de nouveaux problèmes, en particulier ceux liés aux difficultés de réinsertion des partants volontaires de la fonction publique. C'est ainsi, par exemple, que pour respecter l'objectif du nombre de départs volontaires fixé, le Gouvernement a dû autoriser le départ des personnels socio-sanitaires et éducatifs, initialement exclus du programme, provoquant un déficit du personnel dans le secteur de la santé et de l'enseignement. Des réembauches ont été opérées par la suite pour redresser cette situation induisant des dérapages au niveau de la masse salariale. Dans l'ensemble, l'exécution du PAS consolidé s'est déroulée convenablement et dans de bien meilleures conditions que le PAS et la performance d'exécution a été jugée satisfaisante.

3. Performance institutionnelle

Performance de l'Emprunteur

3.1 La structure de gestion du PAS est bien décrite dans le RAP de ce programme : une Commission interministérielle, créée en 1991, chargée du suivi et de la coordination des programmes d'ajustement structurel, composée des ministères clés impliqués dans la gestion du programme, assistée d'un Secrétariat technique appuyé par le projet d'amélioration de la gestion financé par le PNUD. Elargie par la suite à tous les ministères, cette Commission était devenue trop lourde et il a été constaté des absences répétées de la plupart de ses membres. De ce fait, la Commission a été inefficace. Sa performance a été insuffisante malgré le taux appréciable de réalisation des mesures. La performance de l'Emprunteur aussi a été insuffisante, le programme s'étant déroulé dans un climat sociopolitique agité, très différent de celui qui prévalait à l'évaluation et le Gouvernement ayant cherché, au nom de la paix sociale, à satisfaire certaines revendications qui étaient hors de ses moyens financiers. Par ailleurs, les rapports d'exécution n'ont pas été régulièrement et systématiquement envoyés à la Banque et les rapports d'achèvement du programme et d'audit du prêt n'ont pas été préparés.

3.2 Concernant l'exécution du PAS consolidé, le Gouvernement ayant tiré les leçons du PAS et sur les conseils de la Banque, a créé un Comité de suivi des programmes d'ajustement structurel composé des représentants des douze ministères les plus impliqués dans le programme. Ce comité était assisté d'un Secrétariat technique. Ce dispositif a été jugé plus efficace et plus adapté à la situation de

l'Administration malienne. Sa performance a donc été jugée satisfaisante.

Performance de la Banque

3.3 La Banque n'a pas participé à la conception et à la préparation des deux programmes. Elle a procédé à leur évaluation séparément en se basant sur les documents et informations obtenus du Gouvernement et des autres bailleurs de fonds. Elle est intervenue dans le PAS consolidé avec le FMI à partir du document-cadre élaboré par ce dernier. Les rapports d'évaluation ont été de bonne qualité. Mais, concernant le PAS, la Banque n'a pas tenu compte, avant la présentation au Conseil en juin 1991, des événements de mars 1991, survenus après l'évaluation, pour reformuler son rapport d'évaluation en l'adaptant à la nouvelle situation sociopolitique. Une seule mission de revue à mi-parcours a été organisée en septembre 1992 pour le PAS et en septembre 1993 pour le PAS consolidé. La Banque n'a pas pu par conséquent veiller à la mise en oeuvre correcte des mesures du PAS compte tenu du changement du contexte consécutif aux troubles sociopolitiques de mars 1991 et suivre de près leur exécution. Cette situation s'est nettement améliorée dans l'exécution du PAS consolidé, les contacts informels avec les responsables maliens, à l'occasion des visites au Siège de la Banque étant fréquents durant la période de l'exécution du programme. Par ailleurs, aucun mécanisme de coordination entre les bailleurs de fonds impliqués dans les programmes n'a été défini dans les rapports d'évaluation. Autant la performance de la Banque a été insuffisante dans le cadre du PAS, autant elle a été jugée satisfaisante dans le cadre du PAS consolidé.

4. Impact des programmes

4.1 Les performances macro-économiques du PAS n'ont pas été satisfaisantes par rapport aux objectifs. En effet sur sept indicateurs de référence du PAS, deux seulement ont connu une évolution favorable (cf.1.4.1). Les performances sectorielles durant la période sont dans l'ensemble peu satisfaisantes, étant en retrait par rapport aux tendances de la période antérieure au PAS (1989-90). C'est ainsi que la croissance du secteur primaire a été de 4,3 % par an au cours de 1991-92 contre 6,5 % sur la période 1989-90. Le secteur secondaire régressait avec 2,2 % par an au cours de la période 1991-92 contre une croissance de 2,9 % par an durant les deux années précédentes. Cette contre-performance est essentiellement due aux troubles sociaux de 1991.

4.2 Les performances macro-économiques du PAS consolidé ont été satisfaisantes en 1994, alors qu'elles ne l'ont pas été en 1993. En effet contrairement au taux-objectif de 4,6 % en 1993, le PIB réel a chuté de -0,7 %. La croissance semble reprendre à partir de 1994 avec un taux de croissance du PIB réel de 2,8 % en 1994 pour un objectif révisé de 2,4 %, 6 % en 1995, une estimation de 4 % en 1996 et des projections de 4,9 % et 4,5 % respectivement en 1997 et 1998. Quant au déficit courant extérieur (transferts exclus), il a été de 12,9 % du PIB en 1993 pour un objectif de 10,2 %. Il s'est dégradé en 1994 en passant à 18,2 % mais meilleur par rapport au taux révisé après dévaluation de 20,4 %. Il a amorcé des réductions significatives en se situant à 15,2 % en 1995 et 13,1 % en 1996. Les projections en 1997 et 1998 prévoient une baisse continue de ce déficit avec 11,6 % du PIB en 1997 et 10,6 % du PIB en 1998. Le taux d'inflation (déflateur du PIB) est passé de

2,6 % en 1993 pour un objectif de 2,5 % à 33,2 % en 1994 du fait de la dévaluation. L'objectif révisé de 35,1 % en 1994 a donc été atteint. Ce taux a baissé à 12,7 % en 1995, 4,5 % en 1996 et devrait se situer à 3 % en 1997 et 2,5 % en 1998.

4.3 Au regard des réalités économiques du Mali (aléas climatiques, forte dépendance économique vis à vis de l'extérieur, etc..) les résultats escomptés durant la période des PAS (taux de croissance, réduction des déficits budgétaires et des paiements courants extérieurs) paraissent trop optimistes. Par contre les révisions faites au niveau des objectifs quantitatifs à la suite de la dévaluation ont été jugés réalistes. Il faut toutefois souligner qu'il est difficile d'attribuer à ces deux programmes seuls les résultats obtenus sans tenir compte des effets des autres programmes déjà exécutés et à d'autres facteurs cités ci-haut.

Impact institutionnel

4.4 Dans le cadre de l'amélioration et de la transparence du système de recouvrement des impôts et de passation des marchés, de textes de lois relatifs au code des impôts, à la douane et à la passation des marchés sont en application et de nouveaux textes complémentaires relatifs au nouveau code des impôts sont en préparation. La formation des agents de la fonction publique en gestion des finances publiques, en préparation, suivi et évaluation de programme d'investissements publics triennal glissant ont contribué à accroître la capacité administrative à gérer, suivre et évaluer les programmes de redressement économique et financier. La Caisse autonome d'amortissement est devenue une structure fonctionnelle et efficace, centralisant tous les paiements extérieurs et dotée d'un système informatisé permettant de concevoir et de mettre en oeuvre une politique rationnelle de gestion des emprunts extérieurs. Mais la capacité institutionnelle et technique de cette structure doit être sans cesse améliorée.

Impact sur les femmes

4.5 Les deux programmes n'ont pas prévu de mesures spécifiques en faveur de la femme. Néanmoins, de l'enquête menée en 1996 sur l'impact du PAS sur les femmes, il ressort que sur 5053 départs, 1003 sont des femmes et sur 342 projets financés, 23,98 % sont des projets de femmes. 76% des femmes opérant dans le secteur informel sont des "produits des PAS" : compressées ou retraitées par anticipation ou diplômées n'ayant pas trouvé d'autres emplois. Cette enquête révèle également que les femmes entrepreneurs du secteur moderne sont en majorité (55 %) des compressées et diplômées sans autre emploi.

Impact sur l'environnement

4.6 Compte tenu des objectifs des deux programmes, il n'a pas été prévu de mesures spécifiques sur l'environnement.

5. Durabilité

5.1 La situation économique actuelle du Mali est bien meilleure que celle qui prévalait avant les deux programmes. La restructuration des entreprises publiques, la création d'un cadre cohérent propice au développement du secteur privé, les efforts entrepris pour assainir le système bancaire et les engagements pris par le Gouvernement de poursuivre la modernisation des structures administratives et économiques... sont autant d'acquis susceptibles de pérenniser les effets des programmes.

5.2 Les mesures d'accompagnement prises dans le cadre de l'amélioration de l'environnement économique peuvent être considérées comme satisfaisantes (code des investissements, code du travail, guichet unique, législation, tribunaux de commerce, centre de formalités des entreprises, etc), mais la durabilité de leurs effets nécessite la pérennité et le renforcement des moyens des structures mises en place, la coordination entre les différents acteurs impliqués ainsi que leur adhésion au processus de réformes.

5.3 Le secteur privé est désormais considéré comme le moteur du développement et cela est une option irréversible. Il est progressivement en croissance induisant une augmentation progressive des investissements privés, mais l'investissement total reste faible pour engendrer une croissance durable. Par ailleurs, le développement du secteur privé et de l'activité industrielle nécessite la création et l'aménagement de nouvelles zones industrielles péri-urbaines en vue de l'installation de nouvelles entreprises et/ou l'extension d'entreprises existantes, et une réforme du système financier et bancaire en vue d'en faciliter l'accès aux entreprises.

5.4 L'amélioration progressive de l'environnement judiciaire avec la mise en place des tribunaux de commerce est un élément susceptible de garantir la durabilité des effets des programmes à condition de renforcer les structures de ces tribunaux et de les doter des moyens matériels et humains adéquats. Par ailleurs, l'application prochaine du droit des affaires, dans le cadre de l'UEMOA, permettra sur le plan législatif d'assurer à terme la durabilité de certaines lois. En effet, certaines législations et contrôles d'origine communautaire renforcent les aspects de durabilité de mesures adoptées dans le cadre national.

5.5 Après la prise en compte des allègements de la dette, durant la période couverte par les programmes, le service de la dette malienne a atteint environ 14,5% du PIB en 1995. Ce taux est susceptible de s'améliorer avec la nouvelle initiative du FMI relative à la réduction de la dette des pays pauvres lourdement endettés. Le Mali doit donc poursuivre et renforcer les réformes.

5.6 Toutefois, il existe des facteurs qui risquent de compromettre la durabilité des effets des programmes:

i) les aléas climatiques et la variation des cours mondiaux du coton, principal produit d'exportation du Mali ainsi que les financements extérieurs sont les facteurs de risque les plus importants qui peuvent remettre en cause les résultats obtenus.

ii) la durabilité des effets des programmes passe par des structures politiques stables et durables, par l'atténuation des tensions politiques

et par la cohésion sociale. Or, sur le plan politique, le défi à relever pour le Mali, dans le contexte actuel de pluralisme politique, est la réalisation d'un consensus social durable qui garantit la stabilité politique et sociale, condition indispensable de la durabilité des effets des programmes de réformes.

6 Conclusions

6.1 Dans l'ensemble les deux programmes ont été cohérents dans leur formulation. Mais, l'exécution du PAS s'est déroulée dans un climat socio-politique peu favorable, entraînant des dérapages économiques et financiers importants. De ce fait, les performances économiques du programme n'ont pas été satisfaisantes. En effet, la plupart des indicateurs sont en deçà des objectifs fixés et en retrait par rapport aux tendances de la période 1989-90. Les performances sectorielles demeurent fragiles et peu influencées par les mesures structurelles dont la poursuite s'est avérée nécessaire pour le redressement économique du pays avec le PAS consolidé. Les résultats enregistrés à la suite de ce deuxième programme sont en dessous des objectifs initiaux mais par rapport aux objectifs révisés à la suite de la dévaluation, ces résultats sont jugés satisfaisants. Par ailleurs il est difficile de faire la part des choses entre les effets dûs aux PAS et ceux dûs aux autres facteurs et à la dévaluation.

7. Rétroaction et actions de suivi

7.1 Les enseignements à tirer sont relatifs d'abord à l'internalisation du processus d'ajustement, l'amélioration de la capacité administrative du pays (dans ses efforts de conception, de mise en oeuvre, du suivi et d'évaluation des programmes) et l'implication et/ou l'adhésion préalables des partenaires sociaux aux objectifs des programmes qui sont des conditions nécessaires à la réussite et à la durabilité des résultats desdits programmes.

7.2 D'autres enseignements, tout aussi intéressants à tirer ont ensuite trait à :

- i) la poursuite d'une multitude d'objectifs, sans priorité des actions clés qui cause des difficultés dans la mise en oeuvre des programmes d'ajustement;
- ii) la définition d'une période raisonnable d'exécution des mesures tenant compte de l'environnement sociopolitique et de la capacité administrative qui constituent des facteurs importants de réussite d'un programme;
- iii) des efforts pour appréhender le secteur privé sur le plan statistique en termes de production ou de valeur ajoutée et d'investissement, en vue des analyses et mesures complémentaires pour la promotion du secteur privé, notamment des petites et moyennes entreprises (PME) qui sont nécessaires pour la redynamisation de ce secteur;

- iv) l'instabilité des cadres de la Fonction publique et le changement fréquent des responsables des fonctions-clés de l'économie qui perturbent le déroulement et l'exécution des programmes d'ajustement et réduisent la portée des programmes d'appui institutionnel;
- v) l'absence des actions de renforcement institutionnel préalables ou concomitantes aux programmes d'ajustement dans un pays à faible capacité administrative qui réduit la réussite de l'exécution des mesures des programmes d'ajustement structurel;
- vi) la connaissance et l'analyse approfondie de l'environnement sociopolitique d'un pays sous ajustement structurel qui devraient constituer un préalable à toute intervention, car cela permet de mieux cibler les mesures adaptées et susceptibles d'avoir l'adhésion et la participation de la population;
- vii) le fait pour un Gouvernement de faire preuve d'une grande flexibilité dans les négociations avec les partenaires sociaux qui permet certes de contenir les conflits sociaux mais qui risque de favoriser la multiplication des revendications à l'incidence financière dangereuse qui peut conduire à des dérapages.

7.3 Pour consolider les résultats des deux programmes, il est recommandé au Gouvernement d'améliorer la collecte et l'harmonisation des statistiques, en particulier au niveau des comptes nationaux, de tenir compte du programme financier dans le dialogue et les négociations avec les partenaires sociaux en vue de contenir les incidences budgétaires, de poursuivre les efforts de renforcement institutionnel, notamment par la création de cellules de suivi-évaluation des programmes, de reprendre le programme de départs volontaires tout en améliorant son incidence sur la masse salariale d'une part, et en assurant d'autre part la formation, l'encadrement et les moyens financiers adéquats aux promoteurs des projets viables, et enfin de renforcer le mécanisme de dialogue avec tous les partenaires sociaux afin d'assurer leur adhésion et leur participation au programme.

7.4 A la Banque, il est recommandé de participer plus activement à la conception et à la préparation des programmes, y compris dans la préparation des documents-cadres, de tenir compte de la situation sociopolitique et de la capacité administrative du pays pour définir des mesures qui sont susceptibles d'être exécutées sans difficultés, définir, lors de l'évaluation, des indicateurs macro-économiques et sectoriels vérifiables permettant d'apprécier la réalisation de l'objectif global et des objectifs des programmes.

7.5 Les actions de suivi au niveau du Gouvernement concernent essentiellement la mise en oeuvre des mesures des programmes qui restent à exécuter, l'approfondissement des réformes légales et le renforcement des mesures de contrôle pour le développement du secteur privé ainsi que les efforts de promotion de ce secteur, la poursuite de la réforme de la fiscalité afin de la rendre plus transparente et plus productive et la poursuite de la réforme bancaire en vue de faciliter l'accès au crédit.

7.6 Au niveau de la Banque, les principales actions de suivi doivent porter sur le renforcement des directives en matière de supervision et

de revue à mi-parcours, l'application des dispositions des accords de prêt, l'établissement d'indicateurs sectoriels vérifiables de performances économiques et sociales pour faciliter l'élaboration de la matrice de cadre logique, la définition des conditions et des mécanismes de coordination avec les autres bailleurs de fonds cofinanciers des programmes et la poursuite et le renforcement du dialogue de politiques avec le Gouvernement malien pour l'approfondissement des réformes.

II. CONTEXTE

2.1 Contexte économique

2.1.1 L'économie du Mali repose essentiellement sur l'agriculture et l'élevage qui sont très vulnérables aux aléas climatiques et aux fluctuations des cours mondiaux. Au début des années 1980, le pays a été confronté à de sérieuses difficultés économiques et financières ayant pour origine une conjugaison des facteurs exogènes défavorables et la défaillance de politiques économiques et financières fortement interventionnistes. L'économie a sérieusement souffert de cycles de sécheresse répétés entraînant un déficit céréalier important de 350 000 tonnes en 1985 et une faible croissance du PIB réel de 2,2 % en moyenne sur la période 1981-85, de la détérioration des termes de l'échange et de la faible compétitivité des produits manufacturiers due à l'enclavement du territoire et à son impact sur les coûts de production. L'économie a souffert également des contreperformances des entreprises publiques qui constituaient le principal instrument de la politique économique du Gouvernement.

2.1.2 Les effets de cette politique se sont traduits par une grave détérioration de la situation économique et un endettement extérieur important que le Gouvernement avait du mal à gérer. Face à cette détérioration profonde de la situation et l'urgente nécessité de rétablir les principaux équilibres externes et internes et de remettre l'économie sur un sentier de croissance durable et compatible avec une position viable de la balance des paiements, le Gouvernement a entrepris, à partir de 1982, un important programme de redressement économique et financier. Mais, l'application des mesures de réformes adoptées a été entravée, en 1986, notamment par l'insuffisance de ressources financières internes, en raison de la chute des cours du coton, principal produit d'exportation du Mali.

2.1.3 Soucieux de relancer et intensifier la politique de réformes, suite aux accords de confirmation négociés en 1988 et 1989, le Gouvernement s'est engagé à partir de 1988, avec le soutien des partenaires au développement, une série de programmes d'ajustement structurel et sectoriel dont le PAS 1990-92 au financement duquel la Banque a participé. Mais la réalisation de ce programme a été entravée essentiellement par les émeutes de mars 1991 qui ont non seulement causé d'importants dommages à l'appareil de production et aux bâtiments administratifs, mais qui ont également empêché la mise en oeuvre effective de certaines mesures du PAS. En outre, les tensions sociales et les troubles au nord du pays qui ont incité le Gouvernement mis en place pendant la transition à prendre des engagements financiers incompatibles avec une gestion rigoureuse des dépenses publiques sont aussi des causes qui ont empêché d'atteindre les objectifs fixés à ce programme.

2.1.4 Au lendemain de la période de transition, le Gouvernement a adopté une stratégie à moyen terme de poursuite, de consolidation et d'approfondissement des réformes conformément au document-cadre de politique économique 1992-1995. Cela l'a conduit à élaborer une seconde phase du programme couvrant la période 1992-1993 appelée Consolidation du PAS.

2.2 Historique des opérations de prêts à l'appui de réformes

2.2.1 Bien avant le PAS et le PAS consolidé, la Banque a appuyé les efforts du Gouvernement en finançant le programme de restructuration du secteur des entreprises publiques dont les objectifs étaient la réduction du fardeau que représentait ledit secteur sur l'économie et les finances publiques et l'amélioration des performances des entreprises restant dans le portefeuille de l'Etat. Le rapport d'audit de performance de ce programme est en cours de préparation par OPEV. La Banque a également, à la suite de la dévaluation du franc CFA en janvier 1994, soutenu le PAS renforcé avec les ressources provenant de la restructuration de son portefeuille au Mali. Couvrant la période 1994-1996, ce PAS visait l'amélioration de la compétitivité de l'économie malienne, une croissance soutenue ainsi qu'une viabilité financière à moyen terme. Il est achevé depuis 1996 mais n'a pas encore fait l'objet d'un RAP.

2.2.2 D'autres programmes initiés et soutenus par le FMI et la Banque mondiale ont également été mis en oeuvre, notamment le programme négocié dans le cadre de l'Accord de confirmation et de la Facilité d'ajustement structurel renforcé du FMI (FASR) en 1988, le programme de consolidation du secteur de l'éducation et le programme d'ajustement du secteur agricole de la Banque mondiale respectivement en 1989 et 1990. Le Gouvernement malien a conclu avec le FMI une autre FASR pour la période d'avril 1996 à avril 1999.

2.3 Formulation des programmes

2.3.1 La Banque n'a pas été associée à la conception et à la préparation des deux programmes. Cependant le dialogue fructueux qu'elle a noué avec le Gouvernement et les autres bailleurs de fonds dont la Banque mondiale et le FMI lui a permis de disposer des informations et des documents nécessaires pour préparer et évaluer chaque programme. Le PAS a été évalué en décembre 1990 et l'approbation du prêt est intervenue le 18 juin 1991, soit trois mois après les événements de mars 1991, sans que soient modifiées substantiellement les mesures formulées à l'évaluation pour tenir compte du nouveau contexte sociopolitique du pays. Certes, quelques amendements ont été apportés à certaines conditions de déblocage des tranches du prêt lors des négociations de ce dernier mais qui n'ont pas apporté des changements de fonds dans la conception. Le fait de n'avoir pas tenu compte des effets des événements socio-politiques de mars 1991 pour reformuler certaines mesures a été à l'origine des difficultés rencontrées dans la réalisation de ces mesures. Par ailleurs, le dispositif de suivi du PAS tel que défini dans le rapport d'évaluation s'est révélé inadapté et inefficace.

2.3.2 Concernant le PAS consolidé, il a été évalué en septembre 1992 et le prêt a été approuvé le 15 décembre 1992. Les suggestions faites par la Banque pour un dispositif de gestion et de suivi différent de celui du PAS, plus adapté aux mécanismes de l'Administration malienne, ont été prises en compte.

2.3.3 Les deux programmes n'ont pas comporté des objectifs spécifiques de lutte contre la pauvreté ni en faveur des femmes. Cependant, il a été mis en place un Fonds de réinsertion des départs volontaires et on a créé un Commissariat à la promotion de la femme pour s'occuper

des problèmes de stratégie pour les femmes. Il est à noter également qu'à l'évaluation, les délais d'exécution des mesures ont été sous-estimés et on n'a pas suffisamment pris en compte la capacité administrative du pays et la dimension sociopolitique.

2.3.4 Malgré le nombre d'intervenants, particulièrement dans le PAS consolidé, aucune modalité de coordination avec les autres bailleurs de fonds, particulièrement la Banque mondiale, n'était prévue dans les rapports d'évaluation.

2.4 Bien-fondé des programmes

2.4.1 Face à une situation économique et financière difficile que traversait le pays, le Gouvernement a pris une série de mesures de redressement. Mais, par insuffisance de ressources internes à la suite de la chute des cours du coton à la fin de l'année 1986, l'application de ces mesures s'est avérée difficile. Un changement d'orientation s'imposait et le Gouvernement a défini, avec le soutien de ses partenaires au développement, un programme d'ajustement structurel couvrant la période 1990-1992. Les objectifs de ce PAS n'ayant pas pu être atteints à cause de la situation politique interne et leurs conséquences (relâchement de la discipline budgétaire, chute des recettes fiscales, augmentation des dépenses extrabudgétaires...), le Gouvernement issu des élections de 1992 avait décidé, de poursuivre et approfondir les réformes entamées en définissant une phase de consolidation couvrant la période 1992-1993 appelée Consolidation du PAS ou PAS consolidé.

2.4.2 Les principales actions prévues dans ces deux programmes sont bien décrites dans les rapports d'évaluation et d'achèvement des programmes. Elles devaient être facilitées par l'instauration d'un environnement économique stable et d'un système politique privilégiant le dialogue et la négociation avec tous les partenaires impliqués dans les réformes en vue de leur adhésion.

2.5 Objectifs et portée à l'évaluation (cadre logique)

2.5.1 Le PAS et le PAS consolidé s'inscrivaient dans le cadre du Plan national de redressement économique entrepris depuis 1982. Ils avaient pour objectifs de permettre au Mali de progresser et d'atteindre un taux de croissance économique soutenable compatible avec une situation financière stable et une position viable de la balance des paiements.

2.5.2 Les deux PAS comprenaient une série de mesures visant à la réalisation de ces objectifs qui ont été reprises dans le document-cadre de politique économique 1992-1995 et qui sont bien décrites dans les rapports d'évaluation et d'achèvement. Les principaux résultats attendus des deux programmes étaient : (i) la réalisation d'un taux de croissance du PIB réel de 4% en moyenne en 1992 pour le PAS et porté à 4,6 % sur la période 1992-1995; (ii) le taux d'inflation mesuré par le déflateur du PIB contenu à 3 % dans le PAS et à 2,5 dans la phase de consolidation; le déficit courant extérieur hors dons ramené à 12,8 % du PIB dans le PAS et à 10,2 % dans la consolidation; l'augmentation de l'épargne intérieure de 6,2 % du PIB en 1991 et à 8,4 % en 1992 et à 9,2 % en 1994; l'accroissement du taux de croissance des exportations de 3,9 % en 1991 à 7,1 % en 1992 pour le PAS; la réduction du déficit budgétaire, dons exclus, de 12 % en 1991 à 6,9 % en 1994 et à 5,9 % en

1995.

2.6 Dispositions financières-Banque et autres

2.6.1 Le financement du PAS a été l'oeuvre conjointe du FAD (13,82 millions d'UC), de la Banque Mondiale (50,29 millions d'UC) et du FED (14,37 millions d'UC) pour couvrir une partie des besoins bruts de financement pour la période 1990-1992. Concernant le PAS consolidé, son financement a été assuré par le FAD (5,53 millions d'UC) et aussi la France (27,23 millions d'UC), les Pays-Bas (4,08 millions d'UC), l'USAID (1,36 million d'UC) et le Canada (0,40 millions d'UC).

2.7 Méthodologie et approche de l'évaluation

2.7.1 Trois méthodes ont été utilisées pour l'obtention des informations : (i) les réponses aux questionnaires auprès des régies des recettes et des bailleurs de fonds ayant participé aux programmes; (ii) le dépouillement des documents collectés auprès des administrations nationales et de certains bailleurs de fonds représentés au Mali ainsi que les documents afférents au programme disponibles à la Banque ; (iii) les entretiens avec les différentes administrations et institutions concernées par les programmes et avec les experts de la Banque qui ont assuré le suivi des deux programmes.

2.7.2 L'évaluation a consisté à comparer les résultats obtenus par rapport aux résultats attendus de la réalisation des mesures et actions, et aussi à apprécier la mise en oeuvre et l'exécution des programmes.

2.7.3 Il convient de noter le problème d'incohérence des données statistiques lié à la méthodologie de leur élaboration par les différentes sources nationales et internationales. En effet, il n'existe pas de cadre de comptabilité nationale exhaustive pour assurer la cohérence des données utilisées. Pour ce rapport, nous ferons référence aux données fournies par la Banque mondiale et le FMI et reprises dans les documents de la Banque (DSP notamment).

III. REALISATIONS ET RESULTATS DES PROGRAMMES

3.1 Mise en vigueur des prêts

3.1.1 Le PAS a été approuvé en juin 1991 avec un mois de retard par rapport à la date prévue. L'accord de prêt a été signé le 16 juillet et mis en vigueur le 17 septembre 1991, soit deux mois après sa signature. Les conditions générales et spécifiques ont donc été remplies avec célérité par le Gouvernement. Ceci dénote de sa ferme volonté de respecter ses engagements. Cependant, le déblocage de la deuxième tranche a accusé du retard à cause de la situation sociopolitique (événements de mars 1991 et leurs suites) et des difficultés à exécuter la condition

relative à la réduction des effectifs de la Fonction publique. Un amendement a dû être fait, fixant un objectif réaliste de réduction en tenant compte des progrès réalisés entretemps par le Gouvernement et acceptés par la Banque mondiale, pour considérer la condition comme remplie.

3.1.2 Concernant le PAS consolidé, le Gouvernement a mis six mois après l'approbation du prêt pour satisfaire les conditions de mise en vigueur qui n'est intervenue qu'en juin 1993. Les difficultés à remplir la condition relative à la réduction du personnel de la Fonction publique et celle relative à la création d'une cellule d'exécution du programme plus efficace que celle du PAS et adaptée à l'Administration malienne sont à la base de cette situation.

3.2 Calendrier d'exécution

3.2.1 Le PAS comportait 69 mesures dans huit domaines spécifiques à exécuter, selon le rapport d'évaluation, en 18 mois; soit au rythme d'environ 4 mesures par mois. Ce ratio est relativement élevé au regard de la capacité institutionnelle du pays. Par ailleurs, la situation sociopolitique déjà signalée a retardé l'exécution de certaines mesures et entraîné des retards dans les décaissements. De ce fait, la durée d'exécution du PAS prévue dans le rapport d'évaluation n'a pas pu être respectée et le programme a été clôturé, avec un décalage d'un an, au 31 décembre 1993.

3.2.3 Quant au PAS consolidé, il s'est terminé aussi avec un retard d'un an sur le planning (décembre 1994 au lieu de décembre 1993). Les retards dans les décaissements et les lenteurs administratives ont joué sur le délai d'exécution. Outre les facteurs de retards déjà cités, en plus de ce qui a été indiqué à propos du PAS, il faut souligner les difficultés à exécuter certaines mesures du fait de leur impact politique et social, voire psychologique.

3.3 Coûts des programmes, décaissements et utilisation des fonds de contrepartie

3.3.1 Les besoins bruts de financement s'élevaient à 1238,5 millions d'UC pour la période 1990-1992. Le financement hors projets effectif destiné à couvrir une partie de ces besoins s'élevait à 98,09 millions d'UC couvert par les financements des bailleurs de fonds indiqués ci-haut (FAD, Banque Mondiale et FED. Il faut souligner que certains bailleurs de fonds bilatéraux sollicités au moment de l'évaluation se sont désistés. C'est le cas de l'Allemagne, de la France, des Pays-Bas, la Norvège et la Suisse.

3.3.2 Pour la période 1992-1993, les besoins en ressources extérieures s'élevaient à 847 millions d'UC dont 650 millions d'UC couverts en partie par un prêt de FASR du FMI pour la période 1992-1995. Le besoin résiduel de financement, après rééchelonnements et moratoire des dettes, avait été évalué à 38,6 millions d'UC dont les engagements du FAD, de la France, des Pays-Bas, de l'USAID et du Canada qui ont tous été mobilisés comme indiqué précédemment.

3.3.3 Le prêt FAD relatif au PAS devait être décaissé en deux tranches de 7,36 millions d'UC (8 millions d'UCF) en juillet 1991 et de 6,44 millions d'UC (7 millions d'UCF) en juin 1992. Mais ce calendrier n'a pas été respecté, le décaissement de la première tranche n'intervenant que le 25 septembre 1991, soit avec deux mois de retard. Concernant la seconde tranche, c'est quatre mois plus tard sur le calendrier (22 octobre 1992) qu'une partie de la tranche, soit 5 millions d'UCF, a été décaissée, l'Emprunteur n'ayant pu justifier que 87 % des dépenses sur la première tranche. Le solde de la tranche a été débloqué le 11 décembre 1992.

3.3.4 Comme pour le PAS, le prêt dans le cadre du PAS consolidé qui devait être décaissé en deux tranches, l'a finalement été en trois tranches : la première libérée le 7 juillet 1993 au lieu du 1er décembre 1992, soit 8 mois de retard et la deuxième avec retard également le 1er décembre 1993. Les raisons de ces retards sont liées d'abord à la difficulté de mise en place d'une structure de gestion et de suivi du PAS et puis au dérapage du cadre macroéconomique à la suite des événements sociopolitiques qui a eu pour conséquence l'arrêt par la Banque mondiale et le FMI de leurs décaissements. Ce dérapage a été accentué par les difficultés du Gouvernement à réduire les effectifs de la Fonction publique. Les efforts accomplis par la suite par le Gouvernement allant dans le sens de la réduction sensible des effectifs et de l'amélioration de la situation des finances publiques ont permis la reprise des décaissements par les bailleurs de fonds dont la Banque qui a décaissé la seconde tranche en deux versements respectivement le 11 mars et le 25 avril 1994.

3.3.5 Les fonds de contrepartie du PAS devaient être affectés en priorité à l'approvisionnement du Fonds de réinsertion des partants volontaires de la Fonction publique et au financement de la contrepartie du Gouvernement dans les projets de la Banque au Mali. Mais en réalité, ils ont servi, en partie seulement, à alimenter ce Fonds. Pour le reste, il n'a pas été possible à la mission d'audit d'obtenir des pièces justificatives de l'utilisation de ces fonds pour les deux programmes. Les audits des deux prêts restent donc à faire et leurs rapports devront être communiqués à la Banque.

3.4 Approche de cadre logique

3.4.1 L'approche de cadre logique n'existait pas encore dans les directives opérationnelles en vigueur à la Banque au moment de l'évaluation des deux programmes. Leurs rapports d'évaluation ont certes clairement exposé les objectifs ainsi que les résultats attendus; cependant ils n'ont pas analysé l'ensemble des conséquences et des risques liés à l'exécution de ces programmes (réduction des effectifs des agents émergeant au budget de l'Etat, plafonnement de la masse salariale, adoption et application des cadres organiques, mise en place du volet réinsertion, etc.).

3.4.2 Pour les besoins d'évaluation des programmes, une matrice rétrospective a été établie et des indicateurs de performance et d'impact ont été identifiés pour l'appréciation des performances au niveau des résultats et de la réalisation des objectifs.

3.5 Compatibilité avec les stratégies et politiques de la Banque et du pays

3.5.1 La mise en oeuvre des programmes est conforme aux objectifs du document cadre de politique économique et financière à moyen terme pour la période 1990-92 et remis à jour pour la période 1992-95. Par ailleurs, les deux programmes sont conformes aux priorités sectorielles des interventions de la Banque au Mali formulées dans les PEPP et DSP du pays depuis 1988.

3.6 Compatibilité avec l'intégration économique régionale

3.6.1 Les deux programmes n'ont pas été conçus dans l'optique de l'intégration régionale. Cependant des mesures telles que celles relatives à la monnaie (politique restrictive du crédit) et au budget (compression des dépenses, amélioration des recouvrements des recettes notamment) sont allées dans le sens des préoccupations des organisations d'intégration régionale (BCEAO, CEDEAO, UEMOA), dont le Mali est membre, à savoir l'harmonisation progressive des politiques monétaires et budgétaires des pays membres.

3.7 Mesures de réforme

3.7.1 Les rapports d'évaluation ont décrit dans les détails les mesures. Les rapports d'achèvement les ont reprises en en faisant le bilan d'exécution. Il ressort de ces documents que dans l'ensemble, la plupart des mesures du PAS ont été exécutées dans les délais et le taux de réalisation globale se situe à 65 %. Quant au PAS consolidé, le taux de réalisation ne se situe qu'à 36 %, taux considéré cependant comme satisfaisant du fait que les mesures prioritaires étaient toutes exécutées ou très avancées dans leur mise en oeuvre. Les raisons des retards et les difficultés rencontrées pour l'exécution des mesures sont bien analysées dans les RAP.

3.7.2 Lors de la mission de post-évaluation, il a été constaté que le taux de réalisation des mesures prévues dans le cadre du PAS se situait à 88,2 %. Cependant, quelques mesures ont accusé des retards relativement importants compte tenu des actions complémentaires que nécessitaient leur exécution du fait de leur complexité et de la fiabilité des données exigées. Ces mesures concernent principalement la réduction des effectifs et la restructuration de la Fonction publique notamment l'application des cadres organiques et la validation des fichiers du personnel.

3.7.3 L'exécution de ces mesures ayant nécessité des actions complémentaires et accusant de ce fait un retard relativement important, le Gouvernement a décidé de les étendre et/ou les renforcer au-delà de la période initiale du programme. Ce processus d'extension ou de renforcement entre implicitement dans le cadre du prêt de consolidation du PAS, qui a donc repris un ensemble de mesures non réalisées ou en cours de réalisation du PAS et en a rajouté d'autres pour tenir compte du cadre macro-économique 1992-95.

3.7.4 Concernant le PAS consolidé, le taux de réalisation se situe à 88,2 %. Le Gouvernement malien a fait des progrès, notamment en matière de programmation et de finances publiques (par l'élaboration d'un budget d'investissement triennal glissant et la consolidation annuelle du budget spécial d'investissement, la restructuration des dépenses budgétaires, les réformes fiscales, l'amélioration des statistiques) et dans la révision du cadre réglementaire. Cependant, les mesures relatives à la réduction des effectifs des agents émergeant au budget de l'Etat, à la limitation de la masse salariale et à l'application des cadres organiques n'ont pas été réalisées totalement pendant la période des deux programmes du fait des pressions politiques et syndicales. La masse salariale est passée en 1992 à 42,2 milliards de F.CFA, légèrement au-dessus du niveau objectif fixé à 42 milliards. Mais, on estime qu'actuellement, la masse salariale budgétisée est bien maîtrisée. Quant aux effectifs des agents de la Fonction publique qui étaient au 31 mars 1991 de 41 462 au lieu de 40 000 fixés dans le programme, ils sont passés au 31 mars 1992 aux environs de 36 000 au lieu de 34 000. Un nouveau recensement est envisagé pour avoir une idée exacte de leur nombre. Il faut signaler à ce propos que le programme de départs volontaires a été arrêté en 1993 à cause des problèmes qu'il a engendrés (refus par les banques du fonds de garantie pour le montage des projets, pressions des partants pour une aide continue de l'Etat considérée comme "un droit"...).

3.8 Performance institutionnelle et suivi

A - Performance de l'Emprunteur et de l'organe d'exécution

3.8.1 La structure de gestion du PAS est bien décrite dans le RAP: une Commission interministérielle, créée en 1991, chargée du suivi et de la coordination des programmes d'ajustement structurel, composée des ministères clés impliqués dans la gestion, assistée d'un Secrétariat technique appuyé par le projet d'amélioration de la gestion financé par le PNUD. Du fait de son élargissement, par la suite, à tous les ministères, cette Commission est devenue lourde et inefficace. Sa performance a été insuffisante malgré le taux appréciable de réalisation des mesures. Sa performance est d'autant insuffisante que les rapports d'avancement n'ont pas été envoyés régulièrement et systématiquement à la Banque et le rapport d'achèvement ainsi que le rapport d'audit du prêt n'ont pas été préparés. La performance de l'Emprunteur aussi a été insuffisante, le programme s'étant déroulé dans un climat sociopolitique agité, très différent de celui qui prévalait à l'évaluation et le Gouvernement ayant cherché, au nom de la paix sociale, à satisfaire certaines revendications qui étaient hors de ses moyens financiers.

3.8.2 Concernant l'exécution du PAS consolidé, le Gouvernement ayant tiré les leçons du PAS et sur les conseils de la Banque, a créé un Comité de suivi des programmes d'ajustement structurel composé des représentants des douze ministères les plus impliqués dans le programme et assisté d'un Secrétariat technique. Ce dispositif a été jugé plus efficace et plus adapté à la situation de l'Administration malienne. Sa performance a donc été jugée satisfaisante, mais comme pour le PAS, les différents rapports à transmettre à la Banque qui font partie des dispositions de l'accord de prêt n'ont pas été régulièrement et systématiquement envoyés.

B - Performance de la Banque

3.8.3 La Banque n'a pas participé à la conception et à la préparation des deux programmes. Elle a procédé à leur évaluation séparément en se basant sur les documents et informations obtenus du Gouvernement et des autres bailleurs de fonds. Elle est intervenue dans le PAS consolidé avec le FMI à partir du document-cadre élaboré par ce dernier. Les rapports d'évaluation ont été de bonne qualité. Mais, concernant le PAS, la Banque n'a pas tenu compte, avant la présentation au Conseil en juin 1991, des événements de mars 1991, survenus après l'évaluation, pour reformuler son rapport d'évaluation et l'adapter au nouveau contexte sociopolitique. Une seule mission de revue à mi-parcours a été organisée en septembre 1992 pour le PAS et en septembre 1993 pour le PAS consolidé. La Banque n'a pas pu par conséquent veiller à la mise en oeuvre correcte des mesures, particulièrement pour le PAS, et suivre de près leur exécution. Par ailleurs, aucun mécanisme de coordination entre les bailleurs de fonds cofinanciers des programmes n'a été défini dans les rapports d'évaluation. Autant la performance d'exécution du PAS par la Banque a été insuffisante, autant elle s'est améliorée dans l'exécution du PAS consolidé, les contacts informels avec les responsables maliens, à l'occasion des visites au Siège de la Banque étant fréquents durant la période de l'exécution et ayant permis de suivre l'exécution des mesures et de résoudre les problèmes qui pouvaient se poser.

C - Suivi

3.8.4 Comme indiqué, la Banque n'a pas suivi de façon rapprochée la mise en oeuvre des réformes et des conditions des prêts, surtout si l'on tient compte du contexte sociopolitique particulièrement difficile dans lequel se sont exécutés les deux programmes. Aucun mécanisme de contrôle permettant de vérifier la mise en oeuvre réelle des mesures adoptées dans le cadre des programmes n'a été prévu.

3.9 Respect des conditions et dispositions des accords de prêt

3.9.1 Toutes les conditions de mise en vigueur ont été remplies avec célérité pour les deux programmes. Ce qui a permis de décaisser les premières tranches dans des délais acceptables (entre 3 et 7 mois par rapport au planning). Par contre la satisfaction de certaines conditions relatives aux deuxièmes tranches a exigé des délais relativement longs (cas de la condition relative à la réduction des effectifs de la Fonction publique).

3.9.2 Toutes les dispositions des accords de prêt n'ont pas été respectées. Les organes d'exécution n'ont pas transmis régulièrement ni systématiquement les rapports périodiques sur l'exécution des programmes. Leurs RAP n'ont pas été préparés par l'Emprunteur et les audits des comptes des prêts n'ont pas été faits.

IV EVALUATION ET IMPACT DES PROGRAMMES

4.1 Impact des réformes

4.1.1 Comparativement à la période antérieure au PAS, l'économie malienne n'a pas réalisé de grands progrès au cours de la période 1991-1994. Il est cependant difficile d'imputer cette contre-performance aux programmes. En effet, durant la période des programmes, l'économie malienne a subi l'influence de facteurs exogènes défavorables comme les mauvaises conditions climatiques, la baisse des cours de ses produits d'exportation, les événements de mars 1991 et les tensions politiques et sociales en 1993 qui ont entraîné des dérapages budgétaires et des retards dans les réformes de structure du secteur public.

4.1.2 La croissance réelle du PIB a été en moyenne de 2,7 % par an durant la période 1991-92, de 3,6 % sur la période 1992-1993 et 1,5 % sur la période 1991-93. Malgré les mesures de consolidation du PAS, l'objectif initial de 4 % n'a donc pas été atteint et encore moins l'objectif révisé de 4,6 %. Pour des raisons indiquées ci-haut inhérentes à l'économie malienne, ces moyennes masquent de fortes fluctuations (par exemple 7,8 % de croissance en 1992 contre -0,7 % en 1993). En 1994, l'objectif révisé de croissance de 2,4 % à la suite de la dévaluation a été atteint puisque ce taux a été de 2,8 %. Les effets favorables de la dévaluation (compétitivité des exportations) conjuguée aux effets positifs des réformes semblent restaurer la croissance économique avec un taux de croissance du PIB réel estimé à 6 % en 1995 et 4 % en 1996. Les projections donnent une croissance de 4,9 % en 1997 et 4,5 % en 1998.

4.1.3 S'agissant du déficit budgétaire (dons exclus), l'objectif du PAS de 7,5 % du PIB en moyenne annuelle révisé à 7,7 % dans le PAS consolidé est loin d'être atteint dans la mesure où ce taux est resté pratiquement stable autour de 11 % sur les différentes périodes (11,8 % sur 1991-92, 10,4 % sur 1992-93, 11,0 % sur 1991-93 et 11,7 % sur 1993-94). Cette contre-performance s'explique par la baisse des recettes et l'incivisme fiscal. Elle est due aussi au gonflement des dépenses engagées au titre des augmentations des salaires (plus de 40 milliards de F. CFA fixé en 1990), des bourses d'études et de réparation des dégâts subits à la suite des événements sociopolitiques, des élections de 1992, etc. Par contre si l'on considère le déficit de 13,7 % de l'année 1994, l'objectif révisé à la baisse de 15,1 % à la suite de la dévaluation a été atteint.

4.1.4 En dépit de la croissance de 4,1 % par an de la masse monétaire, conformément aux objectifs du PAS, l'évolution du taux d'inflation sur la période 1991-93, mesuré par le déflateur du PIB a été faible et meilleur que l'objectif prévu : 1,5 % en moyenne annuelle, inférieur au taux du PAS consolidé de 2,5 %. La faible hausse du niveau général des prix résulte des effets positifs de la libéralisation du commerce et des prix mais aussi de la baisse de la demande. Sur la période 1993-94, sous l'effet de la dévaluation, l'inflation moyenne est passée à 17,9 % pour un objectif du PAS consolidé de 2,5 %. En 1994, le taux d'inflation a été de 33,2 % pour un objectif de 35,1 %. Ce taux est passé progressivement à 12,7 %, 4,5 % respectivement en 1995 et 1996.

4.1.5 Au niveau du commerce extérieur, les exportations et les importations devaient croître en valeur mais seules les importations ont augmenté de 4,3 %, 3,1 % et 40,2 % respectivement sur les périodes 1991-92, 1991-93 et 1993-94 tandis que les exportations régresaient de -0,8 % en moyenne sur la période 1991-92. Cette situation s'explique pour les mêmes raisons que celles évoquées ci-dessus. Par contre, sur

les périodes 1991-93 et 1993-94, elles ont cru en moyenne annuelle respectivement de 7,4 % et 45,2 %. Les fortes croissances enregistrées sur la période 1993-94 tant par les importations que les exportations sont dues essentiellement à la dévaluation qui a renchéri les importations et amélioré la compétitivité des exportations. Le déficit courant s'est aggravé du fait de la poursuite de grands travaux, de la reconstitution des stocks détruits en mars 1991 et de la hausse des importations des équipements pour la reconstruction des bâtiments administratifs.

4.1.6 Le déficit des paiements courants extérieur (transferts exclus) a été en moyenne de 14,5 % du PIB sur la période 1991-92 mais de 13,4 % sur la période 1991-93, taux égal au taux objectif après allégement et rééchelonnement. La consolidation du PAS intervenue en juin 1992 n'a pas amélioré cette performance. Au contraire le déficit s'est aggravé en passant à 13,4 % en moyenne sur la période 1991-93 et à 15,6 % en moyenne sur la période 1993-94 alors que l'objectif du PAS consolidé était de 13,2 % en 1993 et 11,8 % en 1994. Cette aggravation du déficit est largement attribuable au déficit commercial persistant qui s'explique par le fait que les exportations reposent sur les produits de base dont les cours sont peu maîtrisables et que les importations sont constituées en grande partie par des biens d'équipements dont les prix croissent régulièrement. Avec la dévaluation intervenue en 1994, l'objectif a été révisé à la baisse, permettant ainsi de l'atteindre (18,2 % contre un objectif de 20,4 %). Les effets conjugués des réformes et de la dévaluation ont contribué à l'amélioration progressive de ce déficit qui passe de 15,2 % en 1995 à 13,1 % en 1996.

4.1.7 Le taux d'épargne intérieure brute est en progression passant de 5,5 % du PIB en moyenne sur la période 1991-92, à 5,7 % sur la période 1992-93. Il a été de 5,8 % sur la période 1991-93 et 6,5 % sur la période 1993-94 pour un objectif révisé de 3,9 %. Le crédit intérieur, sous l'effet de la position nette du Gouvernement, après une augmentation sensible en 1989 (de 100,82 milliards de FCFA en 1988 à 109,10 milliards en 1989), a stagné entre 1990 et 1993, en raison de l'amélioration par le Trésor public de sa situation vis-à-vis du système bancaire après un engagement considérable en 1988. Les crédits à l'économie se sont par contre accrus de 6,5 % par an. En dépit de la croissance de 4,1% par an de la masse monétaire du fait des concours extérieurs, il a été observé une réduction du niveau général des prix attribuable notamment à la rigueur dont les Autorités ont fait preuve dans la gestion de la politique monétaire de 1988 à 1990 ainsi qu'aux effets positifs de la libéralisation du commerce et des prix et de la suppression des monopoles.

4.1.8 Dans l'ensemble, les performances macro-économiques sont encourageantes malgré que les résultats enregistrés sur la base des critères de performance restent inégaux, pour des raisons déjà évoquées. Mais l'un des problèmes les plus préoccupants demeure celui de la dette du Mali. Les données sur le volume des engagements font apparaître une augmentation de l'encours de la dette entre 1989 et 1992 (de 737,6 à 793 milliards de FCFA) et à sa diminution en 1993 (770,6 milliards). L'encours ne s'est accru que d'environ 10% par an sur la période 1986-92 contre près de 20% au cours de la période 1981-1986 et cette amélioration est due en partie à la rationalisation de la politique de l'endettement et aux facteurs exogènes tels que les remises des dettes. Mais, il a considérablement augmenté en 1994 sous l'effet de la dévaluation. Le service de la dette a lui aussi augmenté, passant après rééchelonnement, de 31,6 à 59,7 milliards de FCFA respectivement en 1989 et 1993.

4.1.9 Sur le plan sectoriel, l'effet des mesures de libéralisation du commerce et de la réforme de la vente du coton a contribué à la croissance du PIB réel sectoriel qui est passée en moyenne de 0,4 % durant la période 1991-93 à 1,1 % sur la période 1993-94 malgré les aléas climatiques. Par ailleurs, la suppression des taxes à l'exportation conjuguée aux effets de la dévaluation ont concouru à promouvoir l'élevage.

4.1.10 D'importantes mesures ont été prises depuis 1986 et durant la période couverte par les deux programmes afin de développer le secteur privé : libéralisation des prix, réforme du code des investissements, assouplissement de la réglementation du travail, révision de la taxation des produits pétroliers, création des tribunaux de commerce, restructuration des entreprises publiques, etc. Il a été constaté un accroissement substantiel du nombre d'entreprises privées de 64 en 1989 à 96 en 1993 et de la part de la FBCF privée dans la FBCF totale ainsi qu'une amélioration de l'indice de la production industrielle qui passe de 131,8 en moyenne annuelle, sur la période d'avant PAS (1988-90), à 137,8 sur la période 1991-93 et à 156,1 sur la période 1993-94.

4.1.11 Cependant, malgré ces mesures, la croissance du secteur privé reste entravée par des obstacles majeurs tels que la faible intégration industrielle, les faiblesses du système judiciaire, le mauvais état et l'insuffisance des infrastructures, l'insuffisance de main-d'oeuvre qualifiée, les difficultés d'accès au crédit à cause de l'attitude extrêmement prudente des banques, l'incohérence du système fiscal et les taux d'imposition assez élevés...Il faut cependant souligner la volonté du Gouvernement de faire du secteur privé le moteur de la croissance en poursuivant l'assainissement du cadre légal réglementaire et institutionnel, en approfondissant les actions déjà prises et en en programmant d'autres.

4.2 Impact socio-économique

4.2.1 L'application des politiques de réformes dans le cadre des deux programmes d'ajustement structurel a eu des effets négatifs sur l'emploi en raison des licenciements dans le cadre des privatisations et de la réduction des effectifs de la Fonction publique. Il ressort du recensement industriel de 1994 qu'à cause des compressions d'effectifs dans les secteurs publics et mixte :

- des pertes d'emplois portant sur 1 612 emplois permanents et 5 053 départs volontaires ont été enregistrées entre 1990 et 1993 qui n'ont pas pu être retrouvés dans le secteur privé;

- l'emploi permanent des unités industrielles aurait continué de décliner, passant de 13 266 travailleurs en 1989 à 12 515 en 1993;

- le chômage s'est considérablement aggravé avec le blocage de recrutement dans la Fonction publique, pénalisant particulièrement les jeunes diplômés à la recherche d'un emploi.

4.2.2 L'ajustement structurel a également eu des effets négatifs sur le revenu et le niveau de vie des couches défavorisées. Mais, en raison du manque de données sur la structure des dépenses des ménages et les élasticités, il est difficile d'évaluer l'impact socio-économique réel des programmes. Il a toutefois été constaté qu'avec la politique de libéralisation des prix et la suppression des monopoles, il y a eu un effet positif sur les prix à la consommation des produits de première nécessité qui depuis cinq ans sont en baisse sensible. En effet, l'indice des prix à la consommation du poste "alimentation", avant la dévaluation de janvier 1994, à l'exception de l'année 1991 où il atteint 112,77 -hausse due aux événements de mars 1991- est resté toujours inférieur à son niveau de 1988 de 109,44 (105,93 en 1989; 108,57 en 1990; 101,62 en 1992 et 100,74 en 1993). Mais, l'augmentation du prix des denrées de première nécessité et du carburant à la suite de la dévaluation a affecté le pouvoir d'achat des couches les plus défavorisées. Par ailleurs, il faut souligner que les contraintes budgétaires imposées par les programmes ont entraîné le report de certains projets de développement nécessaires à l'amélioration des conditions de vie d'une partie de la population, surtout rurale.

4.2.3 Un projet de lutte contre la pauvreté est en cours de préparation par la Banque mondiale et il permettra de s'attaquer aux problèmes liés aux effets néfastes des programmes d'ajustement.

4.2.4 Il faut cependant noter une amélioration de la situation socio-sanitaire (le taux de fréquentation des formations sanitaires est passé de 27,8 % en 1990 à 30,1 % en 1994) et un accroissement du nombre d'écoles et du taux brut de scolarisation (de 28% en 1991-92 à environ 37% en 1993-94 puis à près de 40% en 1994-95). Toutefois en matière d'éducation, la perte de plus de 900 enseignants résultant des départs volontaires de la Fonction publique a entraîné une dégradation de la qualité de l'enseignement dispensé.

4.3 Impact institutionnel

4.3.1 L'adoption et l'application de la programmation triennale glissante des investissements depuis 1988 a permis aux cadres de la Direction nationale de la planification de maîtriser les différentes étapes de la programmation mais avec la grande mobilité des cadres, ces expériences ne sont pas suffisamment capitalisées. Un groupe de réflexion sur le financement du secteur privé comprenant toutes les parties concernées a été mis en place. Un centre national de promotion de l'investissement a été créé au niveau du Ministère de l'industrie, de l'artisanat et du tourisme.

4.3.2 Afin de favoriser les investissements privés, le code des investissements a été rénové, des structures comme le guichet unique et le Centre de formalités des entreprises ont pris un rôle important dans l'assistance aux entreprises en matière d'informations et de traitements de dossiers. Les tribunaux de commerce et les tribunaux administratifs ont été créés et permettent d'accélérer le règlement des litiges commerciaux, le recours contre les décisions administratives notamment en matière douanière et fiscale.

4.3.3 Les formalités administratives de création d'entreprises ont été allégées (décret n° 95-163/P-RM du 12 avril 1995). Ainsi le délai

d'enregistrement n'excèdera plus trois jours et l'enregistrement des activités sollicitant des avantages prévus dans le code des investissements ne devrait pas dépasser 30 jours.

4.3.4 Le renforcement institutionnel des administrations fiscales est en cours avec l'informatisation de l'administration centrale des douanes qui facilite l'interconnexion des bureaux de douanes, le contrôle des opérateurs et le suivi des performances. Par ailleurs, le Trésor a été restructuré en séparant la comptabilité du paiement avec la création de la Paierie générale.

4.3.5 La Caisse autonome d'amortissement est devenue une structure fonctionnelle et efficace, centralisant tous les paiements extérieurs et dotée d'un système informatisé permettant de concevoir et de mettre en oeuvre une politique rationnelle de gestion des emprunts extérieurs. Mais la capacité institutionnelle et technique de cette structure doit être sans cesse améliorée.

4.4 Impact sur les femmes

4.4.1 Les programmes ne comportaient pas de mesures spécifiques en faveur des femmes. Néanmoins de l'enquête menée en 1996 sur l'impact du PAS sur les femmes, il ressort que : sur 5053 départs volontaires 1003 sont des femmes ; sur 342 projets financés, 23,98 % sont des projets de femmes ; 76% des femmes opérant dans le secteur informel sont des "produits des PAS" : compressées ou retraitées par anticipation ou diplômées n'ayant pas trouvé d'autres emplois ; le nombre d'entreprises industrielles créées ayant des femmes comme promotrices a presque triplé en passant de 7 entreprises sur la période 1986-90 à 20 sur la période 1991-95. Cette enquête révèle également que les femmes entrepreneures du secteur moderne sont aussi en majorité (55 %) des "produits du PAS" (compressées, diplômées sans autre emploi).

4.5 Impact sur l'environnement

4.5.1 Aucune mesure n'était prévue sur l'environnement et toutes les actions entreprises dans le cadre des deux programmes n'ont pas eu d'incidence directe sur l'environnement.

V. DURABILITE DES PROGRAMMES

5.1 La situation économique actuelle du Mali est bien meilleure que celle qui prévalait avant les deux programmes. La restructuration des entreprises publiques, la création d'un cadre cohérent propice au développement du secteur privé, les efforts entrepris pour assainir le système bancaire et les engagements pris par le Gouvernement de poursuivre la modernisation des structures administratives et économiques... sont autant d'acquis susceptibles de pérenniser les effets des programmes.

5.2 Les mesures d'accompagnement prises dans le cadre de l'amélioration de l'environnement économique peuvent être considérées comme satisfaisantes (code des investissements, code du travail, guichet unique, législation, tribunaux de commerce, centre de formalités des entreprises, etc), mais la durabilité de leurs effets nécessite la pérennité et le renforcement des moyens des structures mises en place, la coordination entre les différents acteurs impliqués ainsi que leur adhésion au processus de réformes.

5.3 Le secteur privé est désormais considéré comme le moteur du développement et cela est une option irréversible. Il est progressivement en croissance induisant une augmentation progressive des investissements privés, mais l'investissement total reste faible pour engendrer une croissance durable. Par ailleurs, le développement du secteur privé et de l'activité industrielle nécessite la création et l'aménagement de nouvelles zones industrielles péri-urbaines en vue de l'installation de nouvelles entreprises et/ou l'extension d'entreprises existantes, et une réforme du système financier et bancaire en vue d'en faciliter l'accès aux entreprises.

5.4 L'amélioration progressive de l'environnement judiciaire avec la mise en place des tribunaux de commerce est un élément susceptible de garantir la durabilité des effets des programmes à condition de renforcer les structures de ces tribunaux et de les doter des moyens matériels et humains adéquats. Par ailleurs, l'application prochaine du droit des affaires, dans le cadre de l'UEMOA, permettra sur le plan législatif d'assurer à terme la durabilité de certaines lois. En effet, certaines législations et contrôles d'origine communautaire renforcent les aspects de durabilité de mesures adoptées dans le cadre national.

5.5 Après la prise en compte des allègements de la dette, durant la période couverte par les programmes, le service de la dette malienne a atteint environ 14,5% du PIB en 1995. Ce taux est susceptible de s'améliorer avec la nouvelle initiative du FMI relative à la réduction de la dette des pays pauvres lourdement endettés. Le Mali doit donc poursuivre et renforcer les réformes.

5.6 Toutefois, il existe des facteurs qui risquent de compromettre la durabilité des effets des programmes:

i) les aléas climatiques et la variation des cours mondiaux du coton, principal produit d'exportation du Mali ainsi que les financements extérieurs sont les facteurs de risque les plus importants qui peuvent remettre en cause les résultats obtenus.

ii) la durabilité des effets des programmes passe par des structures politiques stables et durables, par l'atténuation des tensions politiques et par la cohésion sociale. Or, sur le plan politique, le défi à relever pour le Mali, dans le contexte actuel de pluralisme politique, est la réalisation d'un consensus social durable qui garantit la stabilité politique et sociale, condition indispensable de la durabilité des effets des programmes de réformes.

VI NOTATION DE LA PERFORMANCE

Les tableaux de notation de performance se trouvent en annexe 3.

6.1 Performance d'exécution

6.1.1 La performance d'exécution a été insuffisante pour le PAS et satisfaisante pour le PAS consolidé. Des efforts restent à faire au niveau du Gouvernement quant au respect des calendriers d'exécution, des engagements pris pour la réalisation des mesures du programme, la préparation des rapports d'achèvement et des audits des prêts.

6.2 Performance de la Banque

6.2.1 La performance de la Banque a été insuffisante pour le PAS mais satisfaisante pour le PAS consolidé. En effet la Banque n'a participé ni à l'identification ni à la préparation des programmes. Une seule mission de revue à mi-parcours pour chacun des programmes a été effectuée. Il n'y a eu aucune mission de supervision des programmes malgré les tensions sociales et politiques qui ont secoué le Mali et qui ont empêché ou retardé l'exécution de certaines mesures des programmes.

6.3 Performance des résultats

6.3.1 Les résultats dans leur ensemble sont jugés satisfaisants même si pour le PAS 1990-92, ils ont été insuffisants. Mais la notation individuelle attribuée varie d'un indicateur à l'autre. Pour la pertinence et la réalisation des objectifs, les objectifs du PAS n'ont pas été atteints d'une manière satisfaisante la note est de 1,25. Les objectifs initiaux du PAS consolidé ont été en grande partie atteints et cela est encourageant. Ce succès relatif a été renforcé à partir de 1994 à la suite de la dévaluation qui a entraîné une révision des objectifs du PAS consolidé. Pour le développement institutionnel la moyenne est de 1,3 pour le PAS et de 2 pour le PAS consolidé. La durabilité reçoit une moyenne de 1,75 pour chacun des programmes. L'engagement continu de l'Emprunteur est l'indicateur de durabilité qui a donné le plus de satisfaction avec la note 3 pour chacun des programmes, l'environnement politique a une note de 2 tandis les autres indicateurs n'obtiennent que 1. Les indicateurs avec une note de moins de 3 nécessitent des efforts importants à déployer.

VII CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

7.1 Evaluation globale

7.1.1 Dans l'ensemble, les deux programmes ont été cohérents dans leur formulation, mais, l'exécution du PAS a été entravé par un climat socio-politique peu favorable qui a entraîné dans certains cas, des dérapages économiques et financiers importants. De ce fait, les indicateurs de performances économiques sont restés inférieurs aux objectifs du programme. A la faveur de la dévaluation, les indicateurs économiques du PAS consolidé ont été performants par rapport aux objectifs révisés. Les performances sectorielles demeurent fragiles et peu influencées

par les mesures structurelles dont la poursuite s'avère nécessaire pour le redressement économique du pays.

7.1.2 Le programme de départs volontaires n'a pas été une grande réussite avec la ponction importante opérée sur le personnel de santé et les enseignants. Par ailleurs, les mesures de réinsertion n'ont pas eu l'impact souhaité en favorisant une réelle insertion du personnel par la création des projets viables et par la mise en place de mesures d'aide, de formation et d'encadrement.

7.1.3 Malgré l'amélioration du cadre réglementaire et législatif propice au développement du secteur privé, ce dernier reste encore handicapé par plusieurs facteurs parmi lesquels l'attitude extrêmement prudente des banques qui ne facilite pas l'accès au crédit, le coût élevé des facteurs de production, la qualification insuffisante ou inadaptée du personnel à recruter, le mauvais état des infrastructures...En outre, les réformes entreprise en vue d'aboutir à une fiscalité plus transparente et plus productive, donc favorable à la relance économique, doivent être vigoureusement poursuivies.

7.2 Retroactions et recommandations

7.2.1 De ces expériences du PAS et du PAS consolidé au Mali, les principaux enseignements à tirer en plus de celles déjà mentionnées dans les rapports d'achèvement des programmes ci-annexés ainsi que dans le RAPP abrégé du PAS 1990-92, sont relatifs aux éléments suivants :

- i) l'internalisation du processus d'ajustement, l'amélioration de la capacité administrative du pays (dans ses efforts de conception, de mise en oeuvre, du suivi et d'évaluation des programmes) et l'implication ou l'adhésion préalables des partenaires sociaux et des divers groupes de pression aux objectifs des programmes d'ajustement sont des conditions nécessaires à la réussite et à la durabilité des résultats ;
- ii) la poursuite d'une multitude d'objectifs, sans priorité des actions clés causent des difficultés dans la mise en oeuvre des programmes d'ajustement ;
- iii) la définition d'une période raisonnable d'exécution des mesures tenant compte de l'environnement sociopolitique et de la capacité administrative constitue un des facteurs-clés de réussite d'un programme;
- iv) des efforts pour appréhender le secteur privé sur le plan statistique en termes de production ou de valeur ajoutée et d'investissement, en vue des analyses et mesures complémentaires pour la promotion du secteur privé, notamment des petites et moyennes entreprises (PME) sont nécessaires pour la redynamisation de ce secteur;

- v) l'instabilité des cadres de la Fonction publique et le changement fréquent des responsables des fonctions-clés de l'économie perturbent le déroulement et l'exécution des programmes d'ajustement et réduisent la portée des programmes d'appui institutionnel;
 - vi) l'absence des actions de renforcement institutionnel préalables ou concomitantes aux programmes d'ajustement dans un pays à faible capacité administrative réduit les chances de réussite de l'exécution des mesures des programmes;
 - vii) la connaissance et l'analyse approfondie de l'environnement sociopolitique d'un pays sous ajustement structurel devrait constituer un préalable à toute intervention, car cela permet de mieux cibler les mesures adaptées et susceptibles d'avoir l'adhésion et la participation de la population;
- viii) le Gouvernement a veillé à la paix sociale en faisant preuve de flexibilité dans les négociations avec les partenaires sociaux; cela a favorisé de nombreuses revendications dont l'incidence financière a conduit à certains dérapages.

7.2.2 Pour consolider les résultats des deux programmes, en plus des recommandations génériques concernant le respect des conditions générales et spécifiques aux prêts et des autres dispositions des accords de prêt (transmission des rapports d'avancement, réalisation des audits des comptes des prêts, transmission des rapports d'achèvement), il est recommandé au Gouvernement de :

- i) améliorer la collecte et l'harmonisation des statistiques, en particulier au niveau des comptes nationaux et des investissements du secteur privé, entre autres ;
- iii) tenir compte du programme financier dans le dialogue et les négociations avec les partenaires sociaux en vue de contenir les incidences budgétaires;
- iv) poursuivre les efforts de renforcement institutionnel, notamment la création de cellules de suivi-évaluation des PAS dans les ministères concernés, le renforcement des structures chargées d'assurer la conduite des programmes;
- v) reprendre le programme de départs volontaires tout en améliorant son incidence sur la masse salariale d'une part, et en assurant d'autre part la formation, l'encadrement et les moyens financiers adéquats aux promoteurs des projets viables;
- vi) renforcer le mécanisme de dialogue avec tous les partenaires sociaux afin d'assurer leur adhésion et leur participation au programme.
- vii) poursuivre la réforme de la fiscalité aux fins de promouvoir et développer le secteur privé.

7.2.3A la Banque, en plus des recommandations génériques et celles des RAP des deux programmes ainsi que du RAPP abrégé du PAS concernant le renforcement de la supervision et des revues à mi-parcours des programmes, l'application des dispositions des accords de prêt, il est recommandé de :

- i) participer plus activement à la conception et à la préparation des programmes, y compris dans la préparation des documents-cadres ;
- ii) tenir compte de la situation sociopolitique et de la capacité administrative du pays pour définir des mesures qui ont la chance d'être exécutées sans difficultés;
- iv) définir lors de l'évaluation des indicateurs macro-économiques et sectoriels vérifiables permettant d'apprécier la réalisation de l'objectif global et des objectifs des programmes;
- v) tenir compte des problèmes de genre et de l'environnement dans la mise en oeuvre des programmes en définissant des mesures appropriées.

7.3 Actions de suivi

A - Au niveau du Gouvernement

7.3.1 La mise en oeuvre des recommandations nécessite des actions de suivi suivantes:

- i) la mise en oeuvre des mesures des programmes qui restent à exécuter;
- ii) l'approfondissement des réformes légales et le renforcement des mesures de contrôle pour le développement du secteur privé ainsi que les efforts de promotion de ce secteur;
- iii) la poursuite de la réforme de la fiscalité afin de la rendre plus transparente et plus productive;
- iv) la poursuite de la réforme bancaire en vue de faciliter l'accès au crédit.

B - Au niveau de la Banque

- i) le renforcement des directives en matière de supervision et de revue à mi-parcours;
- ii) l'application des dispositions des accords de prêt;
- iii) l'établissement d'indicateurs sectoriels vérifiables de performances économiques et sociales pour une meilleure élaboration de la matrice de cadre logique;
- iv) la définition des conditions de coordination avec les autres bailleurs de fonds cofinanciers des programmes;
- v) la poursuite et le renforcement du dialogue de politiques avec le Gouvernement malien pour l'approfondissement des réformes.

MATRICE DES RECOMMANDATIONS ET ACTIONS DE SUIVI

PRINCIPALES CONSTATATIONS & CONCLUSIONS	RECOMMANDATIONS	ACTIONS DE SUIVI	RESPONSABILITE
<p><u>Formulation et Bien-fondé des programmes</u></p> <p>1) L'objectif global des deux PAS d'atteindre un taux de croissance soutenable, compatible avec une situation financière stable et une position viable de la balance des paiements n'a été supporté par aucun indicateur de même que les objectifs des programmes.</p> <p>2) Les objectifs sectoriels à savoir la restructuration de la Fonction Publique, la poursuite de la restructuration des entreprises publiques, le secteur privé n'ont pas été soutenus par aucun indicateur quantitatif vérifiable.</p> <p>4) Les deux PAS n'ont pas comporté d'objectifs spécifiques en faveur de la femme et en matière d'environnement.</p> <p>5) Les délais d'exécution des mesures ont été sous-estimés et il n'a pas été suffisamment pris en compte la capacité administrative et la dimension socio-politique.</p>	<p>Définir des indicateurs macro-économiques et sectoriels vérifiables permettant d'apprécier la réalisation de l'objectif global et des objectifs des programmes.</p> <p>Définir des indicateurs sectoriels permettant d'apprécier la réalisation des objectifs sectoriels.</p> <p>Tenir compte des problèmes de genre et de l'environnement dans la mise en oeuvre des programmes.</p> <p>Tenir compte de la capacité administrative et de la dimension socio-politique dans la fixation des délais d'exécution des mesures.</p>	<p>Indiquer à l'évaluation et à la post-évaluation les indicateurs objectivement vérifiables permettant d'analyser le niveau de réalisation de l'objectif global et des objectifs des programmes.</p> <p>Indiquer à l'évaluation et à la post-évaluation les indicateurs sectoriels objectivement vérifiables permettant d'analyser le niveau de réalisation des objectifs des programmes.</p> <p>Introduire dans les programmes d'ajustement structurel des objectifs en faveur de la femme et de l'environnement.</p> <p>Introduire dans les directives, la nécessité pour l'équipe d'évaluation de tenir compte de la capacité administrative dans la fixation des délais de réalisation des mesures.</p>	<p>Banque (Département des Opérations par pays et des Politiques Opérationnelles et OPEV)</p> <p>idem</p> <p>Banque (Départ. des Opérations et des Politiques)</p> <p>idem</p>

MATRICE DES RECOMMANDATIONS ET ACTIONS DE SUIVI

PRINCIPALES CONSTATATIONS & CONCLUSIONS	RECOMMANDATIONS	ACTIONS DE SUIVI	RESPONSABILITE
<p><u>Exécution des Programmes</u></p> <p>6) La Banque n'a effectué aucune mission de supervision malgré les troubles socio-politiques intervenus en mars 1991 qui ont entravé la bonne exécution du programme.</p> <p>7) L'exécution des mesures a rencontré des difficultés du fait de leur nombre important au regard de la capacité administrative du pays.</p> <p>8) La réalisation de certaines mesures à caractère social telles que la réduction des effectifs des agents de l'Etat a connu des problèmes du fait de leur complexité, de leur impact psychologique et de la mauvaise estimation de leurs coûts.</p>	<p>Renforcer le système de suivi des programmes.</p> <p>Renforcer le mécanisme de dialogue avec tous les partenaires sociaux.</p> <p>Tenir compte de la capacité administratives dans la fixation du nombre de mesures.</p> <p>Tenir compte du programme financier dans le dialogue et les négociation avec les partenaires sociaux en vue de contenir les dérapages.</p>	<p>Introduire dans les directives, en plus des mission de revue à mi-parcours, l'obligation d'effectuer au moins une mission de supervision en cas de troubles sociopolitiques susceptibles de faire dérapier le cadre macroéconomiques.</p> <p>Organiser des réunions de concertation et de sensibilisation avec tous les partenaires sociaux concernées par les mesures des programmes (partis politiques, syndicats, société civile).</p> <p>Introduire dans les directives la nécessité de tenir compte de la capacité administrative dans la fixation des mesures.</p> <p>Approfondir le dialogue entre le différents partenaires sociaux et les impliquer davantage.</p>	<p>Banque (Département opérations par pays et politiques opérationnelles)</p> <p>Gouvernement malien</p> <p>idem et Gouvernement malien</p> <p>Gouvernement malien</p>

MATRICE DES RECOMMANDATIONS ET ACTIONS DE SUIVI

PRINCIPALES CONSTATATIONS & CONCLUSIONS	RECOMMANDATIONS	ACTIONS DE SUIVI	RESPONSABILITE
<p><u>Respect des dispositions des accords de prêt</u></p> <p>9) Le Gouvernement malien n'a pas soumis régulièrement et systématiquement à la Banque les rapports d'exécution et d'achèvement des programmes ainsi que les rapports d'audit des prêts.</p>	<p>Veiller au respect des dispositions des accords de prêt.</p>	<p>Appliquer les directives opérationnelles en la matière.</p>	<p>Banque (Départements opérationnels)</p>
<p><u>Evaluation de la performance et résultats des programmes</u></p> <p>10) L'exécution des programmes a été affectée par les fréquents changements à la tête de certaines directions clés.</p> <p>11) Le manque d'appui des bailleurs de fonds en matière de renforcement de la capacité institutionnelle a constitué une faiblesse.</p> <p>12) La pression des partenaires sociaux(partis politiques, syndicats, société civile) a rendu souvent difficile, voire impossible, l'exécution de certaines mesures.</p>	<p>Eviter la mobilité trop fréquente des responsables des programmes.</p> <p>Accorder un appui institutionnel pour renforcer la capacité administrative du pays.</p> <p>Promouvoir le dialogue et la concertation avec les partenaires sociaux.</p>	<p>Motiver et fixer les responsables des programmes.</p> <p>Négocier avec les bailleurs de fonds les projets d'appui institutionnel en particulier aux structures de gestion et de suivi des programmes.</p> <p>Organiser des réunions de concertation avec les partenaires sociaux.</p>	<p>Gouvernement malien</p> <p>Banque (Département des opérations) et Gouvernement malien</p> <p>Gouvernement malien</p>

MATRICE DES RECOMMANDATIONS ET ACTIONS DE SUIVI

PRINCIPALES CONSTATATIONS & CONCLUSIONS	RECOMMANDATIONS	ACTIONS DE SUIVI	RESPONSABILITE
<u>Durabilité</u>			
14) La rigidité du secteur bancaire et les coûts très élevés des facteurs de production constituent des handicaps au développement du secteur privé.	Adapter le système bancaire à l'économie malienne et promouvoir la production énergétique	Instaurer le système de crédit mutualiste et réduire le prix de consommation d'énergie du niveau des entreprises industrielles	Gouvernement malien
15) L'implication et l'adhésion des différents partenaires sociaux aux objectifs des programmes n'ont pas été suffisantes pour permettre une plus grande internalisation du processus.	Intégrer les représentants des différentes couches de la population à la préparation des programmes	Tenir des séminaires et ateliers sur les programmes d'ajustement structurel	idem
16) La situation budgétaire reste critique malgré les progrès réalisés au niveau de la réduction des déséquilibres financiers.	Améliorer la gestion des finances publiques	Accroître les recettes et réduire les dépenses	idem
17) Le manque de coordination entre les départements ministériels impliqués dans l'exécution des programmes est l'un des facteurs compromettants la durabilité des acquis.	Renforcer la capacité de gestion économique du pays	Créer les cellules de gestion des programmes et de statistiques dans les ministères non encore pourvus, augmenter les dépenses de matériels	idem
18) Une meilleure gestion de l'environnement socio-politique est indispensable pour la durabilité des acquis.	Veiller à une meilleure gestion de l'environnement socio-économique	approfondir le dialogue et les concertations avec les partenaires sociaux et politiques	idem
19) Un effort particulier d'investissements particulièrement privés.	Promouvoir l'investissement et plus particulièrement privé	Mettre en oeuvre un nouveau code des investissements incitatif	idem

CADRE LOGIQUE DU PAS ET DU PAS CONSOLIDE

Objectifs	Indicateurs objectivement mesurables					Réalisation à l'audit	Moyens de vérifications	Hypothèses Risques
	Indicateurs	Réalisation à l'évaluation		Réalisation à l'achèvement				
		PAS	PAS cons.	PAS	PAS cons.			
<u>OBJECTIF GLOBAL</u>								
Promouvoir une croissance durable et compatible avec la stabilité financière et une position viable de la balance des paiements	1.1 Taux de croissance du revenu par tête 1.2 Service de la dette/recettes budgétaires 1.3 Service de la dette/recettes d'exportations 1.4 Taux de croissance des exportations >5,5% 1.5 Taux de croissance des importations >3,3%	1,02 39,0 51,0 7,1 6,2	35,1 20,4 10,2 1,3 N/D	-1,85 26,6 19,0 3,2 0,8	21,7 17,0 16,8 6,8 N/D	4,83 21,5 17,3 11,8 5,3	Documents de la Banque (PEPP et DSP, rapports de revue à mi-parcours...) Documents de la Banque mondiale et statistiques FMI	Contexte sociopolitique trouble Aléas climatiques, pluviométrie insuffisante
<u>OBJECTIFS DES PROGRAMMES</u>								
1. Rétablir les principaux équilibres macro-économiques et financiers	1.1 Taux de croissance du PIB réel >4% puis >4,6% 1.2 Taux d'inflation <3% puis <2,5% 1.3 Déficit budgétaire hors dons/PIB <7,5% 1.4 Déficit paiements courants hors transferts/PIB <12,3%	0,4 2,9 -8,6 -14,2	7,8 1,9 -11,2 -14,8	-0,7 2,6 -9,6 -12,9	6,0 12,7 -10,5 -15,2	4,9 3,0 -9,1 -11,6	idem	
2. Restaurer un environnement économique propice au développement du secteur privé	2.1 Taux d'épargne intérieure >6,9% 2.2 Investissements privés/PIB 2.3 FBCF privée/PIB	22,2 6,0 19,0 72,2	22,0 5,0 12,6 71,1	21,9 6,4 13,1 71,9	26,0 8,8 13,2 70,1	26,0 13,1 N/D 70,4	idem	idem Arrêt du processus de réformes

CADRE LOGIQUE DU PAS ET DU PAS CONSOLIDE

Objectifs	Indicateurs objectivement mesurables					Réalisation à l'audit	Moyens de vérifications	Hypothèses
	Indicateurs	Réalisation à l'évaluation		Réalisation à l'achèvement				
		PAS	PAS cons.	PAS	PAS cons.			
<u>OBJECTIF DES PROGRAMMES</u> (suite)								
3. Améliorer la gestion des ressources publiques	3.1 Variation des recettes budgétaires	-0,3	-8,1	4,0	27,6	13,4	Documents de la Banque(PEPP, DSP et rapports de revue à mi-parcours...)	Volonté d'amélioration de la fiscalité et de gestion rigoureuse des finances publiques
	3.2 Variation des dépenses totales	-0,4	-4,7	-3,3	9,6	6,4		
	3.3 Variation des arriérés	-0,6	0,3	1,1	-0,8	-0,3		
4. Atténuer les coûts transitoires de l'ajustement par la prise en compte de la dimension sociale de l'ajustement	4.1 Dépenses de santé/ (milliards de F CFA)	10,7					Documents de la Banque mondiale et statistiques du FMI	Rapports de la Direction nationale de la statistique
	4.2 Dépenses de l'éducation (milliards de F FA)	21,6	11,5	9,7	25,7	28,8		
	4.3 Dotation départs volontaires (milliards de CFA)	N/D	N/D	N/D	26,3	43,0		
			N/D	10,1	N/D	N/D		

CADRE LOGIQUE DU PAS ET DU PAS CONSOLIDE

REALISATIONS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES				REALISATIONS A L'ACHEVEMENT	REALISATIONS A LA POST-EVALUATION	MOYENS DE VERIFICATION	Hypothèses	
	INDICATEURS	REALISATIONS A L'EVALUATION		REALISATIONS A L'ACHEVEMENT					
		PAS	PAS cons.	PAS					PAS cons.
<u>1. Finances publiques sensiblement améliorées</u> <u>2. Développement du secteur rural</u> <u>3. Secteur privé en développement</u> <u>4. Dimensions sociales de l'ajustement prises en compte</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Déficit courant extérieur réduit - Exportations en hausse - Importations en baisse sensible - Taux d'épargne interne en hausse - Croissance remarquable du secteur agricole (Taux de croissance du PIB réel sectoriel) - FBCF privée en croissance - Indice de la production industrielle améliorée - Situationsociosanitaire en nette amélioration (taux de fréquentation des formations sanitaires) - Nombre d'écoles en augmentation - Taux brut de scolarisation accru 								

CADRE LOGIQUE DU PAS ET DU PAS CONSOLIDÉ

ACTIUVITES	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES					MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES CONFIRMEES	
		A L'EVALUATION		A L'ACHEVEMENT				A LA POST-EVALUATION
		PAS	PAS cons.	PAS	PAS cons.			
	Plan de financement du PAS							
Matrice des mesures	- FAD (millions UC) - IDA " - FED "			13,82			Rapports d'évaluation	Engagement total de l'Etat pour la mise en oeuvre des réformes
- Réglementation économiques	Plan de financement du PAS consolidé	13,82		58,76		13,82	Rapports d'achèvement	Répercussions de certaines réformes
- Commerce extérieur	- FAD - France - Pays Bas	50,29		25,51		58,76	Rapports de revue à mi-parcours	groupes sociaux
- réformes budgétaires	- USAID - Canada - Autres	14,37				25,51	Documents de politique économique	aux réformes
- Restructuration de la fonction publique			5,53	4,08		5,53		La Commission interministérielle
- réformes fiscales			27,23	1,36		27,23		renouvelée a fait preuve d'efficacité dans l'exécution du programme
- Politique financière			4,08	0,40		4,08		
- Programme triennal glissant d'investissements publics			1,36	-		1,36		
- Dette extérieure			0,40	-		0,40		

- Amélioration des statistiques								e de consolidati on
---------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	---------------------

NOTATION DE LA PERFORMANCE

6.1 Performance de l'exécution

Indicateurs	PAS 90-92		PAS CONSOLIDE	
	Note (1 à 4)	Observations	Note (1 à 4)	Observations
1. Respect du calendrier d'exécution	1	La programme s'est achevé avec un an de retard; 45 mesures sur 69 ont été exécutées au cours de la période du programme.Mais les évènements de mars 1991 n'ont pas permis d'achever l'un des principaux objectifs visés (la restructuration de la Fonction publique.	2	Le délai de clôture dépasse d'un an le délai de réalisation prévu; plus de la moitié des mesures (26 sur 45) ont é exécutées au cours de la période couverte par le programme.Les mesures prioritaires ont été toutes exécutées ou étaient très avancées à la fin du programme,
2. Respect des coûts	4	Le prêt a été entièrement décaissé	4	Le prêt a été entièrement utilisé
3. Respect des conditions de l'accord de prêt	1	Certaines dispositions de l'accord de prêt n'ont pas été intégralement respectées, notamment l'audit du compte du prêt et soumission du rapport d'achèvement par l'Emprunteur.	1	Certaines dispositions de l'accord de prêt n'ont pas été intégralement respectées,notamment l'audit du compte du prêt et la soumission du rapport d'achèvement par l'Emprunteur

4. Adéquation du suivi-évaluation et des rapports d'avancement trimestriels	1	Les rapports trimestriels n'ont pas été régulièrement et systématiquement transmis à la Banque. La Banque n'a pas du tout été tenue informée de l'état d'avancement du PAS surtout après les événements de mars 1991.	2	Les rapports trimestriels n'ont pas été régulièrement et systématiquement transmis à la Banque. Des contacts informels au cours des visites au Siège ou dans le pays ont permis de suivre l'avancement du programme.
. Exploitation satisfaisante (le cas échéant)	s.o.		s.o.	
TOTAL	7		9	
<u>Evaluation globale de la performance d'exécution</u>	1,75	Performance insuffisante	2,25	Performance satisfaisante

NOTATION DE LA PERFORMANCE

6.2 Performance de la Banque

Indicateurs	PAS 90-92		PAS CONSOLIDE	
	Note (1 à 4)	Observations	Note (1 à 4)	Observations
1. A l'identification	1	La Banque n'a pas participé à l'identification.	1	La Banque n'a pas participé à la phase d'identification
2. A la préparation du projet	2	La préparation s'est faite au Siège sur la base des documents des autres bailleurs de fonds et a contribué à délimiter l'intervention de la Banque.	2	La préparation s'est faite au Siège sur la base des documents des autres bailleurs de fonds et a contribué à délimiter l'intervention de la Banque.
3. A l'évaluation	2	Le dialogue fructueux avec le Gouvernement et les autres cofinanciers a permis de procéder à l'évaluation dans de bonnes conditions; mais aucune modification n'a été apportée au rapport d'évaluation, avant la présentation au Conseil, à la suite des troubles sociopolitiques de mars 1991 pour tenir compte du nouveau contexte.	3	Le dialogue fructueux avec le Gouvernement et les autres cofinanciers et la documentation obtenue de leur part ont permis de procéder à l'évaluation dans de bonnes conditions.
4. A la supervision	1	La Banque n'a effectué qu'une seule mission de revue à mi-	2	Le programme n'a bénéficié que d'une seule mission de revue à mi-

		parcours et aucun suivi n'a été fait pendant et juste après les troubles sociopolitiques de mars 1991.		parcours. Mais des contacts informels avec les délégations de l'Emprunteur au Siège ou lors des visites dans le pays ont permis de suivre l'avancement du programme. Aucun mécanisme de contrôle permettant de vérifier sans délais l'exécution des mesures n'a été mis en place
<u>Evaluation globale de la performance de la Banque</u>	1,5	Performance insuffisante	2	Performance satisfaisante

NOTATION DE LA PERFORMANCE

6.3 Performance des résultats et évaluation globale

Indicateurs	PAS 90-92		PAS CONSOLIDE	
	Note (1 à 4)	Observations	Note (1 à 4)	Observations
1. Pertinence et réalisation des objectifs				
i). Politique macro-économique	1	Sur 7 indicateurs de référence 2 seulement ont eu une évolution favorable	1	Seul l'objectif de croissance du PIB a été atteint
ii). Politique sectorielle	1	Il n'y a pas eu d'indicateurs de référence sur le plan sectoriel.	1	Il n'y a pas eu d'indicateurs de référence sur le plan sectoriel.
iii). Réalisations physiques (y compris la production)	s.o.		s.o.	
iv). Résultats financiers	s.o.		s.o.	
v) Réduction de la pauvreté, aspects sociaux, et femmes dans le développement	1	Il n'y a pas eu d'objectifs spécifiques sur la lutte contre la pauvreté, ni sur le rôle de la femme dans le développement mais les secteurs de la santé et de l'éducation se ont enregistré quelques performances	1	Il n'y a pas eu d'objectifs spécifiques sur la lutte contre la pauvreté, ni sur le rôle de la femme dans le développement mais les secteurs de la santé et de l'éducation se ont enregistré quelques performances
vi) Environnement	s.o	Il n'y pas eu d'objectif	s.p	Il n'y pas eu d'objectif
vii) Développement du secteur privé	2	Un environnement pour le développement du secteur privé a été mis en place mais qui gagnerait à être amélioré	2	Un environnement pour le développement du secteur privé a été mis en place mais qui gagnerait à être amélioré
viii) Autres (spécifier)	s.o.	Le programme n'a pas spécifier d'autres objectifs	s.o.	Le programme n'a pas spécifier d'autres objectifs

NOTATION DE LA PERFORMANCE

Indicateurs	PAS 90-92		PAS CONSOLIDE	
	Note (1 à 4)	Observations	Note (1 à 4)	Observations
2 Développement institutionnel				
i). Cadre institutionnel y compris restructuration	1	Comité inter-mistériel et secrétariat technique de gestion du PAS mis en place mais n'a pas été efficace	2	Le dysfonctionnement du comité a été corrigé mais le secrétariat technique est resté réduit à une personne.
ii). Systèmes d'information financier et de gestion, y compris systèmes d'audit	1	Les opérateurs économiques n'ont pas été toujours informés sur toutes les mesures importantes prises. Les données statistiques ont besoin d'être harmonisées.	1	Mêmes observations que celles faites pour le PAS.
iii). Transfert de technologie	s.o.		s.o.	
iv). Dotation en personnel qualifié (y compris rotation), formation et dotation de personnel de contrepartie.	2	Grande mobilité des cadres et pas de véritable politique de formation du personnel.	2	Grande mobilité des cadres et pas de véritable politique de formation du personnel.
3 Durabilité				
i). Engagement continu de l'emprunteur	3	Le Gouvernement a poursuivi ses réformes à travers le PAS, le PAS consolidé, le FASR.	3	Le Gouvernement a poursuivi ses réformes à travers le PAS, le PAS consolidé, le FASR.
ii). Environnement politique	2	La démocratisation de la vie publique a donné naissance à des groupes de pressions influents (syndicats, partis politiques,...)	2	La démocratisation de la vie publique a donné naissance à des groupes de pressions influents (syndicats, partis politiques,..)
iii). Cadre institutionnel	1	les moyens du secrétariat technique sont limités , les mesures législatives sont restées inachevés (décrets d'application).		les moyens du secrétariat technique sont limités , les mesures législatives sont restées inachevés (décrets d'application).

NOTATION DE LA PERFORMANCE

Indicateurs	PAS 90-92		PAS CONSOLIDE	
	Note (1 à 4)	Observations	Note (1 à 4)	Observations
v). Viabilité financière, y compris système de recouvrement des coûts	s.o.		s.o.	
vi). Viabilité économique	1	Les objectifs macro-économiques n'ont pas été atteint d'une manière générale et les quelques résultats encourageants restent tributaires de facteurs exogènes (aléas climatiques, cours du coton)	1	Idem que pour le PAS
vii). Viabilité environnementale.	s.o.		s.o.	
Viii) Mécanisme d'exploitation et de maintenance (disponibilités de fonds récurrents, devises, pièces de rechange, atelier de maintenance)	s.o.		s.o.	
4 Taux de rentabilité pure	s.o.		s.o.	
TOTAL	16		16	
Evaluation globale des résultats	I		I	

EXECUTION DES MESURES DU PAS

MESURES A PRENDRE PAS 90-92	Dates	Réalisé selon le calendrier		en cours	non réalisé	Observations
		oui	non			
I CADRE REGLEMENTAIRE						
1.1.1 Limiter la fixation des prix aux produits pharmaceutiques et vétérinaires, aux produits pétroliers, aux transports urbains de passagers et au fret international.	01-01-90	X				L'Ordonnance 92-021 RCTPS du 13/4/92 a consacré la libéralisation totale des prix.
1.1.2 Limiter la fixation des prix aux produits pétroliers.	01-01-91	X				La révision est devenue effective le 27/08/92 avec l'adoption des cinq volumes du Code de Commerce.. Les 6-7 mois de retard sont dus aux lenteurs administratives et aux procédures de concertation avec les opérateurs économiques et les organisations professionnelles.
1.1.3 Etudier le remplacement de la fixation des prix des produits pétroliers par une révision de la taxe	01-03-91	X				
1.2.1 Préparer un projet de mise à jour du Code de Commerce et un calendrier de mise en oeuvre	01-01-91		x			Les tribunaux de commerce de Bamako, Kayes et Mopti ont été mis en place en 1991 comme prévu.
1.2.2 Mettre en place et rendre opérationnels les Tribunaux de Commerce	01-03-91	x				
1.2.3 Mettre en place et rendre opérationnels les Tribunaux administratifs	01-03-91	X				La révision du code du travail est effective depuis août 92 En mai 1995, une sensibilisation sur le code révisé a été faite auprès des employeurs pour leur confirmer qu'ils avaient la possibilité de licencier sans autorisation préalable de l'inspecteur du travail. Trois commissions sur 4 ont été créées.
1.2.4 Mettre en place le Comité Supérieur des Douanes et la Commission Nationale prévue à l'art. 178 du Code des Impôts	01-03-91	X				
1.3.1 Supprimer le monopole de l'ONMOE						X
1.3.2 Préparer un projet de révision du Code de Travail afin d'assouplir les procédures de licenciement	15-10-90	X	X			
1.3.3 Mettre en application le Code du Travail révisé	01-06-90					
1.3.4 Evaluer les effets de cette révision du Code du Travail en vue d'un assouplissement supplémentaire ultérieur de la législation	01-01-91 01-01-92	X				

EXECUTION DES MESURES DU PAS

MESURES A PRENDRE PAS 90-92	Dates	réalisé selon le calendrier		en cours	non réalisé	Observations
		oui	non			
II COMMERCE EXTERIEUR						
2.1 Appliquer effectivement les textes sur l'octroi automatique des autorisations d'importation et d'exportation et sur l'abolition des contingents d'importation	01-01-90					
2.2 Abroger l'arrêté n° 90-019/MFE du 9 janvier 1990.						
2.3 Simplifier les procédures d'importation et d'exportation :	01-04-90	x				Créer par décret 90-305/P-RM du 29/6/90, le Guichet Unique a été réorganisé. Il est actuellement opérationnel.
2.3.1 Dresser un bilan du fonctionnement du Guichet Unique.	01-05-90	X				
2.3.2 Mettre en place les procédures révisées.	01-10-90	X				
2.4 Supprimer les taxes à l'exportation.	31-10-90	X				Les valeurs mercuriales à l'exportation ont été supprimées par arrêté 92-2278 du 22 mai 1992.
2.5 Supprimer toutes les valeurs mercuriales et valeurs barèmes sur les importations et les exportations.	01-01-91	X			X	La réforme tarifaire a été instaurée par la loi 91-052/AN-RM du 25/2/91. Par ailleurs, la TDP a été consacrée par le Décret 92-264 du 31/12/92.
2.6 Consolider les droits et taxes au cordon douanier et réduire le nombre et la disparité des taux.						
2.6.1 Préparer les projets de loi et décrets d'application pour :	01-06-90					La loi 91-052 date du 25-02-91
2.6.2 Approuver les projets de Loi et de décrets.	12-09-90				X	La loi a été promulguée le 26 avril 1991, soit avec 4-5 mois du retard en raison des lenteurs administratives
2.6.3 Mettre en application la nouvelle Loi.	01-01-91				X	Le montant initial a été porté à 41 milliards avec l'accord des bailleurs de fonds. En 1992, elle s'est établie à 42,2 milliards contre 42,4 en 1991. Ces dépassements résultent de l'octroi aux travailleurs d'une indemnité spéciale de solidarité et d'un avancement automatique représentant une hausse de 10 % en moyenne des salaires
III RESTRUCTURATION BUDGETAIRE						
3.1 Réduire la part de la masse salariale dans les dépenses						
31 Limiter la masse salariale pendant la période 1990-92 à son niveau de 1989 (40 milliards F.CFA).	90-92				X	

EXECUTION DES MESURES DU PAS

MESURES A PRENDRE PAS 90-92	Dates	réalisé selon le calendrier		en cours	non réalisé	Observations
		oui	non			
3.1.2 Affecter au BCS le personnel de saisi nécessaire pour la mise à jour du fichier de la solde. Transférer la responsabilité du traitement informatique de la Solde au Bureau Central de la Solde	01-04-90	X				
<ul style="list-style-type: none"> • Traitement parallèle • Traitement définitif 	01-05-90 01-07-90					
3.1.3 Réduire le nombre des agents civils figurant au budget de l'Etat à 42.387 au 1 mai 1990						
40.000 au 31 mars 1991	31-03-91				X	Les effectifs étaient de 41.462 au 31-03-91 33.581 au 31-03-92 36.829 au 31-12-92 Depuis 1994, les projections se font sur la base d'un recrutement net nul (embauches=départs)
36.000 au 31 mars 1992	31-03-92		X		X	
34.000 au 31 décembre 1992	31-12-92				X	
3.2.1 Porter les dépenses de matériel (chapitres 12 et 24.2) de 7,6 milliards de F CFA en 1990 (11 % des dépenses récurrentes) à au moins 12 % des dépenses en 1991 au moins 14 % des dépenses en 1992 (chiffre maintenu en 93)	1991 1992				X X	
3.2.2 Transférer les dépenses de fournitures scolaires chap. 24.2 au chapitre matériel à partir du budget 1992.	1992	X				Le ciblage est devenu plus précis pour le matériel didactique destiné à l'éducation (taux calculé par élève) En 1992, ce taux était passé à 26 %.
3.3.1 Maintenir la part des dépenses de l'éducation y compris les charges communes à au moins 25 % des charges récurrentes du budget pendant chaque année de la période 1990-92	1990-92	X				
3.3.2 Augmenter les dépenses de santé y compris les charges communes de 45 milliards de F.CFA en 1990 (6,6 % des charges récurrentes) à :au moins 7,3 % des dépenses en 1991	1991	X				Les dépenses de santé étaient en 1991 de 5,1 milliards, soit 7,3 % des dépenses totales. En 1992, le montant est passé à 5,6 milliards, soit 8 % des dépenses totales. Le budget de l'entretien routier s'est élevé à 2,2 milliards soit 3,2 % en 1991, et à 2,4 milliards soit 3,4 % en 1992
au moins 8 % des dépenses en 1992	1992	X				
3.3.3 Augmenter les dépenses d'entretien routier en conformité avec la lettre de politique du secteur des transports.	1991	X				

EXECUTION DES MESURES DU PAS

MESURES A PRENDRE PAS 90-92	Dates	Réalisé selon le calendrier		en cours	non réalisé	Observations
		oui	non			
3.4 Intégrer dans le budget de 1991 les budgets annexes et fonds spéciaux suivants : CMT, Fonds Routier, Fonds Minier, Fonds Forestier National, Fonds de Développement Touristique et CAA.	1991	X				
3.5 Réaliser une étude sur le statut de l'INSRP, de l'LCV, et de la LONAMA.	30-06-91	X				
IV RESTRUCTURATION FONCTION PUBLIQUE						
4.1 Adopter les cadres organiques et le programme de réduction de nombre et de la taille des structures						
4.1.1 Approuver l'ensemble des cadres organiques et le programme de restructuration.	15-10-90	X				Les cadres organiques ont été adoptés en décembre 1990
4.1.2 Mettre en application les cadres organiques : Achever la mise à disposition des personnels excédentaires Achever le redéploiement des personnels excédentaires.	31-10-90 31-12-90 31-12-91				X	A la suite des événements de mars 1991, les syndicats se sont opposés à l'application des cadres organiques
4.2 Approuver un programme élargi de départs volontaires.						
4.2.1 Publier les textes relatifs à la mise en oeuvre des départs volontaires	01-08-90 31-10-90		X			Le programme a été mis au point et approuvé en octobre 1990. Les conventionnaires ont passé des examens professionnels. En cas d'échec, ils étaient admis d'office comme partants volontaires. Le programme a du être ouvert aux secteurs : santé, éducation, statistiques, devant le manque de postulants.
4.2.2 Payer au moment de leur départ une prime de 4 millions de F.CFA pour la catégorie A, 2,5 millions pour la catégorie B et 1,7 millions pour la catégorie C aux fonctionnaires qui s'inscrivent au programme avant le 31 janvier 1991; une prime minorée de 20 % aux fonctionnaires qui s'inscrivent au programme entre le 1er février 1991 et le 30 juin 1991 et une prime minorée de 40 % aux fonctionnaires qui s'inscrivent après le 30 juin. Les fonctionnaires non retenus dans les cadres organiques et non redéployés après le 31 décembre 1991 pourront bénéficier de la totalité de la prime s'ils s'inscrivent avant le 1er mars 1992. Après cette date leur prime sera minorée de 40 %.	1991-92		X			De 1991 à 1994, sur 5053 départs, il y eu 2.739 partants volontaires dont 1691 conventionnaires en 1991, 1.858 partants volontaires en 1992 et 456 partants volontaires en 1993/94. Les minoration de prime n'ont pas été appliquées

EXECUTION DES MESURES DU PAS

MESURES A PRENDRE PAS 90-92	Dates	Réalisé selon le calendrier		en cours	non réalisé	Observations
		oui	non			
4.2.3 Rembourser aux fonctionnaires partants qui comptent plus de 5 ans et moins de 15 ans de services effectifs, la totalité des cotisations versées en leur nom à la Caisse de Retraite du Mali (CRM) pendant leur période d'activité.	1991-92		X			Le montant des pensions de retraite reversé s'est élevé à 362 millions dont 190, 23 millions de F CFA au titre de 1991 et 171,85 millions de F CFA au titre de 1992
4.2.4 Maintenir les droits à la pension pour les fonctionnaires partants qui comptent plus de 15 ans de service effectifs et à au moins 5 ans de l'âge de la retraite, par le versement échelonné à la CRM des cotisations qui auraient été précomptées en leur nom jusqu'à leur départ en retraite s'il étaient restés en activité	1991-92	X				Les conventionnaires partants volontaires ont représenté 48 % des partants. Les conventionnaires ont reçu au total en 1991 et 1992, 2,777 milliards de F CFA.
4.2.5 Payer au moment de leur départ une prime de 2,4 millions de F.CFA pour les catégories 10 et 11 et assimilées, 1,5 millions pour les catégories 8 et 9 et 1 million pour les catégories 5 et 7 aux conventionnaires qui s'inscrivent au programme avant le 31 janvier 1991; une prime minorée de 20 % aux conventionnaires qui s'inscrivent au programme entre le 1 ^{er} février 1991 et le 30 juin 1991 et une prime minorée de 40 % aux conventionnaires qui s'inscrivent après le 30 juin 1991.	1991-92	X				Sur 9.536 travailleurs licenciés, 5.933 d'entre eux ont présenté 1.769 projets individuels et/ou collectifs dont 1.621 projets furent financés pour un coût total de plus de 5,67 milliards de F CFA en générant plus de 5.365 emplois.
4.2.6 Mettre en place un fonds de préparation des projets et de formation utilisable sur une base volontaire et couvrant au maximum 80 % dans la limite de 250.000 F CFA par agent partant, des coûts de formation et au maximum 50 % des frais de préparation des projets dans la limite de 250.000 F CFA par agent partant.	1991	X				Sur la 1 ^{re} dotation de 500 millions de fonds de garantie, 200 millions ont été mis à la disposition des banques pour servir de garantie.
4.2.7 Mettre en place un Fonds de garantie destiné à couvrir 50 % de risque commercial sur le principal des prêts consentis aux partants par les banques commerciales de la place.						
4.3 Revoir la politique de rémunération des agents de l'Etat						
4.3.1 Approuver les termes de référence de l'étude relative à la réforme de la politique de rémunération des Agents de l'Etat.	1991	X				
	01-11-90	X				

EXECUTION DES MESURES DU PAS

MESURES A PRENDRE PAS 90-92	Dates	Réalisé selon le calendrier		en cours	non réalisé	Observations
		oui	non			
4.3.2 Elaborer des propositions de réforme et un calendrier de mise en oeuvre pour la révision de la politique de rémunération des agents de l'Etat.	01-04-91		X			Le projet de loi sur les nouvelles grilles des salaires a été adopté en février 1993 par le Conseil des Ministres. La loi 95 001 du 18/1/95 a modifié la grille indiciaire des fonctionnaires en service. Les vérifications faites ont conclu que le recensement de 1989 qui faisait état de 42.387 agents n'était pas fiable. L'harmonisation des fichiers entre le BCS et la Fonction Publique n'a démarré qu'en septembre 1992 en raison des troubles sociaux de mars 1991 qui ont entraîné la destruction des archives et du bâtiment abritant la Fonction Publique
4.4 Informatiser la gestion administrative du personnel						
4.4.1 Saisir et vérifier les données du recensement de 1989 et mettre à jour le fichier de façon permanente.	01-04-91	X				
4.4.2 Comparer le fichier ainsi constitué avec le fichier du BCS et corriger les distorsions	01-05-91		X			
4.4.3 Valider définitivement le fichier de la Fonction Publique au moyen d'un recensement avec contrôle physique.	1991				X	
4.4.4 Développer et mettre en service le système informatique de gestion administrative du personnel.	1991-92				X	
V. REFORME FISCALE						
5.1 Remplacer l'IAS par une TVA.						Les textes de loi instituant la TVA ont été adoptés en décembre 1990, mais son application a été suspendue jusqu'en juillet 1992
5.2.1 Entamer une étude sur la politique actuelle de taxation et de fixation des prix des produits pétroliers en vue d'étudier l'opportunité de remplacer la taxe "différence sur structure" par un autre système de taxation et de permettre une variation des prix en fonction des cours mondiaux et des frais d'approche des différentes régions.	01-01-91		X			
5.2.2 En fonction des conclusions de l'étude approuver les propositions et le calendrier de mise en oeuvre.	01-11-90	X				L'arrêté 0746/MFC-cab du 27-02-91 porte fiscalisation de 81 % de la différence sur structure (DSS) et la suppression de tout mécanisme de péréquation. En revanche au lieu de la baser sur les cours mondiaux, la fiscalisation est basée sur les valeurs mercuriales qui garantissent une stabilité des recettes
5.3.1 Finaliser la révision du code des Investissements.	01-03-91	X				
5.3.2 Préparer un projet de loi révisant le code des investissements.	déc. 1990	X				
	31-01-91	X				

EXECUTION DES MESURES DU PAS

MESURES A PRENDRE PAS 90-92	Dates	Réalisé selon le calendrier		en cours	non réalisé	Observations
		oui	non			
5.4 Introduire l'impôt unique sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur le bénéfice des sociétés. Préparer les projets de loi Approuver les projets de loi	01-06-91 01-01-92		X			Les difficultés rencontrées dans l'application de la TVA expliquent le retard mis pour instituer l'impôt unique. Les textes de lois ont été adoptés par l'Assemblée Nationale en octobre 1993.
5.5 Réaliser une étude en vue d'identifier les mesures de fiscalité adaptées au secteur informel et qui permettra une évaluation vers l'application de la TVA.	01-03-92			X		L'institution de l'acompte de 5 % et le droit de soumissionner aux marchés de l'Etat par les seuls assujettis à la TVA ont amené une partie du secteur informel à s'assujettir à la TVA.
VI PROGRAMME TRIENNAL ET BUDGET SPECIAL D'INVESTISSEMENT (BSI)						
6.1 Approuver le programme triennal et le BSI annuel suite aux consultations avec les services de la Banque Mondiale.	déc. 1991					
6.2 Améliorer la sélection des projets inscrits au Programme triennal et au BSI par l'introduction de critères économiques et financiers de sélection.	déc. 1992	X				
6.2.1 Exiger une étude de factibilité démontrant la rentabilité économique et financière y compris l'impact du projet sur les dépenses récurrentes et sur le service de la dette, de tout nouveau projet dont le coût total dépasse 1 milliard de F. CFA à partir du BSI 1991 et établir les critères pour les secteurs sociaux.	01-01-91	X		X		Les budgets 91 et 92 ont respecté la primauté à accorder aux secteurs productifs.
6.2.2 Renforcer la capacité d'identification et d'évaluation des projets de la DNP et des Ministères techniques.						
6.3.1 Préparer une proposition de révision des procédures actuelles de suivi après consultations de la DNP, de la DMB et de la CAA avec les Ministères techniques et les bailleurs de fonds.	1990-92 01-05-90				X	Cette sélection est faite par la Direction Nationale de la Planification avec l'appui des cinq cellules de planification, créées début 1993, propres à certains ministères techniques et avec l'ensemble des autres départements ministériels Cinq cellules de planification ont été créées dans les départements techniques suivants : Agriculture, Industrie et Mines, Equipement et Habitat, Education et Santé

EXECUTION DES MESURES DU PAS

MESURES A PRENDRE PAS 90-92	Dates	Réalisé selon le calendrier		en cours	non réalisé	Observations
		oui	non			
6.3.2 Mettre en application les nouvelles procédures.	03-09-90	X				
VII DETTE EXTERIEURE						
7.1 Subordonner les tirages sur le prêts contractés ou garantis par l'Etat à l'autorisation préalable du Ministère des Finances, et rendre compte de tous ces tirages à la CAA	1990-92	X				
7.2 Faire transiter par la CAA tous les paiements effectués au titre de la dette extérieure publique ou garantie par l'Etat.	1990-92	X				La mesure a cours depuis 1990
7.3 Consolider le système de gestion informatisée de la dette de la CAA.	1990-92	X				Un nouveau logiciel CRDI permet de prendre en compte le traitement des remises et des rééchelonnements de dettes.
7.4 Ne contracter, ni ne garantir aucun nouvel emprunt non concessionnel, exception faite des crédits à court terme normaux liés aux importations et du rééchelonnement ou du financement de la dette.	1990-92	X				Depuis 1990, les conditions concessionnelles minimales acceptables sont : taux d'intérêt de 4 %, période de remboursement de 14 ans dont 4 ans de différé.
7.5 Revoir la politique de garantie des emprunts des entreprises publiques et mixtes.						
VIII AMELIORATION DES STATISTIQUES						
8.1 Préparer dans chaque ministère des rapports détaillés concernant les problèmes rencontrés dans le domaine statistique ainsi qu'un plan d'action pour y remédier spécifiant l'assistance technique requise.	1990-92		X			L'arrêté concernant la politique de garantie a été soumise mi 1993 à la signature du Ministre des Finances, de l'Economie et du Plan.
8.1.1 Soumettre un plan d'action au Ministre Secrétaire Général de la Présidence.		X				
8.1.2 Appliquer les mesures correctives proposées par le Ministre Secrétaire Général à la Présidence.						
8.2 Etablir un système permanent d'enquêtes auprès des ménages.	31-10-90	X				
	01-01-91	X				
	1991-92	X				

EXECUTION DES MESURES DU PAS CONSOLIDE

MESURES A PRENDRE PAS CONSOLIDE	Dates	Réalisé selon le calendrier		en cours	non réalisé	Observations
		oui	non			
I. POLITIQUE FINANCIERE						
1.1 Poursuivre une politique prudente de crédit, réduire l'endettement de l'Etat vis à vis du système bancaire et réorienter le crédit en faveur du secteur privé.	92-95			X		L'endettement de l'Etat vis à vis du système bancaire est relativement bien maîtrisé malgré un dérapage en 1993. La réorientation du crédit en faveur du secteur privé est faible. Elle est surtout dirigée vers le commerce plutôt que vers la production.
1.2. Appuyer les efforts de recouvrement des créances de la BDM	92-95					10 milliards ont été recouvrés entre juillet 1989 et septembre 1994. 65 millions étaient à récupérer au 31/12/94
1.3. Assurer la viabilité de la SCPCE et achever la reliquéfaction de la Caisse Nationale d'Epargne (CNE) et sa reprise par la SCPCE.	1992		X			La reliquéfaction de la Caisse d'Epargne a été partiellement réalisée (200 millions sur 700) et sa reprise par la SCPCE terminée. A la suite de l'étude finalisée en juin 1995, la SCPCE a été transformée en Banque de l'Habitat en septembre - octobre 1996
1.4 Entreprenre une étude détaillée préalablement à la détermination des mécanismes appropriés du financement de l'habitat, y compris la création d'une banque de l'Habitat.	1992		X			
1.5 Poursuivre la mise en oeuvre des réformes des instruments de politique monétaire adoptées par la BCEAO visant à établir un système de contrôle monétaire plus indirect	92-95		X			La BCEAO a supprimé en 1993 tout encadrement du crédit et utilise actuellement la flexibilité du taux d'escompte et du taux d'intérêt.
1.6 Mener une politique active des taux d'intérêt et s'assurer que le taux d'intérêt reste positif en termes réels.	92-95		X			Les taux d'intérêts étaient positifs en 1992 et 1993. La dévaluation a perturbé momentanément cette situation qui devait être rétablie dès 1996.
II . CADRE REGLEMENTAIRE	92-95					
2.1 Eliminer le contrôle des prix des produits pétroliers			X			La libéralisation des prix des produits pétroliers a été effective fin 1992. Par ailleurs, tous les prix sont libres depuis décembre 1992, excepté l'eau, l'électricité et le téléphone.
2.2 Mise en place de la révision du système de taxation des produits pétroliers	juillet 92					
2.3 Transformer l'ORSP en offre nationale des produits pétroliers ONAP	août 92		X			Pétrostock a été dissoute en 1996
2.4 Liquidation de Petrostock.			X			Les stations et le dépôts de Kayes ont été cédées aux opérateurs privés pour 2,2 milliards de F CFA
2.5 Adopter le code de commerce révisé.	août 92		X			
	août 92		X			
	août 92		X			
	sept. 92		X			

EXECUTION DES MESURES DU PAS CONSOLIDE

MESURES A PRENDRE PAS CONSOLIDE	Réalisée	Réalisé selon le calendrier		en cours	non réalisé	Observations
		oui	non			
2.6 Application du Code des Investissements révisé.	déc. 92		X			Les modalités d'application de la loi 10-48/AN-RM ont été édictées en décembre 1995.
2.7 Améliorer le fonctionnement du Guichet Unique en réduisant à moins de 30 jours le délai d'approbation de la demande de création d'entreprise.	déc. 92		X			Le Guichet Unique nouvelle formule est opérationnel depuis juin 1995. Un Centre de formalités des entreprises en charge de l'enregistrement au registre du Commerce a été créé à Bamako en 1996.
2.8 Etablir les tribunaux de commerce dans les régions et apporter un appui institutionnel à ce secteur.	93-95	X				Les tribunaux de Bamako, Kayes et Mopti, installés en 1991, couvrent 80 % des affaires traitées.
2.9 Continuer la révision des textes du Code de Travail fin de favoriser l'établissement des bureaux de placement et d'améliorer les procédures d'embauche.	sept. 92		X			Le nouveau code de travail est en vigueur depuis août 1992. Les tentatives de création de bureau de placement n'ont pas abouti.
III. REFORME FISCALE						
3.1 Evaluer l'incidence de la réforme tarifaire et adopter les mesures correctives si nécessaire.						
3.2 Etendre la TVA à la revente en l'état.			X			Le droit fiscal d'importation est appliqué. La taxe dégressive de protection a été supprimée en 1994 ainsi que la taxe conjoncturelle d'importation.
3.3 Poursuivre l'étude du Code des Impôts et identifier les modifications nécessaires, en particulier pour les impôts directs.	juillet 92	X				L'extension de la TVA est acquise.
	92-95		X			L'étude est en cours de finalisation et a été présentée au Gouvernement en 1995.
3.4 Appliquer un système simplifié et amélioré d'imposition et de tarification des produits pétroliers.	juin 93		X			L'ensemble des taxes sur les produits pétroliers est dorénavant perçu à un seul guichet. La fiscalité est assise sur la valeur CAF.
3.5 Améliorer la vérification de la valeur en douane pour toutes les importations en renforçant le rôle de la Société Générale de Surveillance.	92-95		X			Le droit fiscal d'importation est toujours en vigueur et donne satisfaction.

MESURES A PRENDRE PAS CONSOLIDE	Réalisée	Réalisé selon le calendrier		en cours	non réalisé	Observations
		oui	non			
3.6 Supprimer toutes les exemptions non justifiées par les privilèges diplomatiques et par la législation en vigueur.	juin 93	X				L'impôt synthétique payable sous forme de vignette est appliqué au secteur informel et aux transporteurs. Pour ceux dont le CA est inférieur à 30 millions cette imposition forfaitaire devrait démarrer en 1998. Les manifestes des conteneurs expédiés au Mali sont gérés en temps réels. Une requête a été adressé à la BAD pour financer l'informatisation sous Oracle ou Unix des différents postes douaniers. Le problème du n° d'identification unique par contribuable reste posé . Le nouveau code des marchés publics a été adopté le 12-02-92 Le niveau de recouvrement des coûts est acquis mais sa progression est lente en raison de la faiblesse des revenus monétaires. Après une certaine réticence, pharmacies et médecins préconisent dorénavant les produits génériques. Des packs de 1° soins ont été distribués gratuitement aux réfugiés. L'objectif 1994, révisé à 45 milliards pour tenir compte des effets de la dévaluation, a été respecté. 92 à 95 : taux passés de 19,9 à 21,3 % pour l'éducation 92 à 95 : taux passés de 5,8 à 8 % pour la santé. Les entités non intégrées en 1995 dans le budget sont : la LONAMA, le LCV, l'INRSP. Leur contrôle mensuel n'est pas systématiquement fait. Les plans d'actions ont été adoptés en 1993.
	déc. 93		X			
3.7 Réaliser une étude en vue d'identifier les mesures de fiscalités adaptées au secteur informel.						
3.8 Renforcer l'administration des douanes et celle des impôts, entre autres, en achevant leur informatisation en vue de créer un fichier informatique pour chaque contribuable.	déc. 93		X			
3.9 Appliquer les nouvelles procédures de passation des marchés publics et prendre les mesures nécessaires pour les rendre plus efficaces et plus transparentes.	92-95		X			
3.10 Recouvrer une plus grande part du coût des services publics, en particulier des services de santé primaire et d'irrigation, en tenant compte des intérêts des groupes sociaux les plus vulnérables.	92-95		X			
IV RESTRUCTURATION DES DEPENSES BUDGETAIRES						
4.1 Réduire la masse salariale de 42,1 milliards de F CFA en 1991 à 42 milliards en 1992 et à 41 milliards F.CFA en 1993 et 1994.						
4.2 Maintenir les parts d'éducation et de santé (après intégration des budgets annexes et fonds sociaux) et à respectivement 18 % et 6 % des charges récurrentes.	92-94	X				
4.3 Contrôler, sur une base mensuelle, l'exécution des budgets de fonds spéciaux et des budgets annexes qui n'ont pas été intégrés au budget général et revoir le statut de ce entités.	92-93				X	
4.4 Mettre en oeuvre des plans d'action qui seront adoptés en 1992 pour restructurer l'INPS et la CRM sur la base des audits qui ont eu lieu en 1991.	juin 93				X	
	déc 92		X			

EXECUTION DES MESURES DU PAS CONSOLIDE

MESURES A PRENDRE PAS CONSOLIDE	Dates	Réalisé selon le calendrier		en cours	non réalisé	Observations
		oui	non			
4.5 Raffermer la discipline budgétaire, renforcer le système de contrôle des dépenses, et éviter toute accumulation d'arriérés de paiements.	92-95		X			Hors les dérapages du 1° semestre 1993, le contrôle du niveau des dépenses est effectif. L'informatisation des opérations de la liquidation au paiement a été réalisée en 1995.
4.6 Vérifier toutes les créances sur l'Etat constituant des arriérés de paiements et établir un calendrier en vue de leur élimination.	déc. 93		X			Les créances sur l'Etat ont été vérifiées préalablement à l'opération de titrisation
V RESTRUCTURATION DE LA FONCTION PUBLIQUE						
5.1 Adoption des cadres organiques et poursuite du renforcement du personnel.	92-95				X	La réforme a été momentanément abandonnée, en raison des difficultés de consensus rencontrées.
5.2 Poursuite du programme de départ afin de l'étendre à 6.925 agents au total (4.054 sont partis entre 1991 et le 1° semestre 1992).	92-93		X			Les départs volontaires ont atteint 5.053 agents sur la période 1991-93, auxquels se sont ajoutés 2.798 départs naturels.
5.3 Fournir un plan d'action pour réactiver le volet de réinsertion.	déc. 92	X				Le plan d'action a été élaboré, mais sa mise en oeuvre s'est soldée par un échec.
5.4 Reprise de l'étude en vue de formuler des recommandations pertinentes sur l'élaboration d'une nouvelle grille de salaire.	déc. 93/ juin 93		X X			L'étude a été réalisée en décembre 1993. Elle a conduit à l'adoption d'une nouvelle grille actuellement en vigueur.
5.5 Harmoniser les deux fichiers.	juin 93		X			Il n'y a pas de liens informatisés des deux réseaux. Le rapport final sur l'harmonisation est sorti en décembre 1993.
5.6 Valider définitivement le fichier de la Fonction Publique.	juin 93		X			
5.7 Mettre en place un système informatisé de la gestion administrative du personnel.	92-95				X	
VI . PROGRAMME TRIENNAL ET BUDGET SPECIAL D'INVESTISSEMENT						
6.1 Mettre à jour chaque année le programme d'investissement public triennal glissant : accroître le nombre et améliorer la qualité des projets en réserve.	92-95		X			Le PTI glissant est mis à jour chaque année, mais l'amélioration de la qualité des projets est freinée par les carences en nombre et en compétence des agents chargés de leur mise en oeuvre.

EXECUTION DES MESURES DU PAS CONSOLIDE

MESURES A PRENDRE PAS CONSOLIDE	Dates	Réalisé selon le calendrier		en cours	non réalisé	Observations
		oui	non			
6.2 Améliorer la capacité d'identification et d'évaluation des projets, notamment l'évaluation des besoins de fonds de contrepartie et les conséquences des projets pour les coûts récurrents et le service de la dette .	92-95		X			Une assistance technique financée par le PNUD a permis, en 1995, d'améliorer l'évaluation des charges récurrentes et l'impact sur le service de la dette.
6.3 Renforcer les procédures d'établissement du budget d'investissement annuel et de contrôle de dépenses d'investissement.	92-95		X			Le BSI est régulièrement mis à jour mais le problème de la fiabilité des données relatives aux décaissements reste posé.
6.4 Améliorer le suivi trimestriel de l'exécution physique et financière du programme d'investissement.	92-95		X			Le dispositif de suivi, qui dépend de la régularité et de la qualité de l'information transmise à la DNP, doit encore être amélioré
VII DETTE EXTERIEURE						
7.1 Ne contracter ou ne garantir de nouveaux prêts qu'assortis de conditions concessionnelles comparables à celles des prêts de l'IAD, tout en intensifiant les efforts pour mobiliser les ressources sous forme de dons.	92-95		X			Cette mesure est correctement appliquée.
7.2 Continuer de subordonner tout tirage sur un prêt contracté ou garanti par l'Etat à l'autorisation préalable du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan.	92-95		X			idem
VIII AMELIORATION DES STATISTIQUES						
8.1 Dynamiser le Comité de coordination statistique						
8.2 Appliquer rigoureusement la loi exigeant des agents économiques qu'ils répondent aux questionnaires statistiques.	déc. 92		X			Les Directeurs de service eux-mêmes devraient participer au Comité de coordination.
8.3 Mettre à jour une banque de données statistiques centralisée.	92-95		X			Le projet "capacity building" devrait permettre de renforcer les statistiques et de faire avancer la réalisation de la banque de données centralisée.
	92-94				X	

Principaux indicateurs économiques et financiers de 1990 à 1998
(en milliards de FCFA)

INDICATEURS	Moyenne 1989- 1990	1990	1991	1992	1993	Moyenne 1991-1993	1994	1995
PIB à prix constants	636,2	661,4	644,9	695,1	690,0	692,6	709,1	751,9
Exportations	84,3	92,0	104,5	96,5	105,3	100,9	185,9	225,8
Importations	159,7	168,1	180,2	182,9	182,4	139,5	349,9	373,7
Solde courant (hors transf. officiels)	-98,0	-99,6	-89,5	-100,3	-94,4	-97,3		
Recettes totales	103,8	116,1	109,6	100,7	104,7	104,0	138,9	177,3
Recettes budgétaires	68,7	75,0	109,6	100,7	104,7	96,9	138,9	177,3
dont Recettes fiscales	60,1	65,9	82,4	78,1	64,3	71,1	103,2	126,2
Dépenses totales	165,3	173,7	192,3	183,4	177,3	180,4	280,1	306,9
Déficit budgétaire (b.e. dons exclus)	-61,5	-57,6	-82,7	-82,7	-72,6	-77,7	-138,5	-127,5
Déficit budgétaire (b.e. dons inclus)	-25,8	-18,0	-29,1	-27,9	-31,4	-18,0	-43,4	-37,3
Encours de la dette	997,0	829,0	701,8	731,2	774,50	752,8	1576,8	1396,7
Service de la dette	46,9	29,2	19,0	19,6	20,0	19,8	41,7	38,4
Avoirs extérieurs (nets)	-9,1	13,3	-43,8	-39,6	41,7	-1,0	182,2	158,5
Crédits au Gvt.	20,3	5,8	42,2	30,4	36,3	24,7	29,8	5,1
Crédits à l'économie	84,4	79,7	95,6	70,4	88,0	84,4	87,2	133,2
Masse monétaire (M2)	139,2	135,0	129,6	140,7	170,4	142,0	234,8	282,1

Source : PEPP du Mali 1994-1996, Rapport d'évaluation du PAS Mali

Principaux indicateurs macroéconomiques de 1990 à 1998
(variation annuelle en pourcentage)

INDICATEURS	Moyenne 1988-1990	1990	1991	1992	1993	Moyenne 1991-1993	1994	1995
PIB à prix constants	4,0	0,4	-2,5	7,8	-0,7	1,5	2,8	6,1
Déflateur du PIB	1,4	2,9	2,1	1,9	2,6	2,2	33,2	1,1
Indice des prix à la consommation moyenne annuelle (Bamako)	1,8	1,8	1,5	-6,6	-1,7	-2,3	25,3	1,1
Exportations	6,4	7,1	8,7	10,2	3,2	7,4	87,1	2,1
Importations	5,3	6,2	7,2	1,3	0,8	3,1	79,5	6,1
Recettes budgétaires	8,6	-0,3	28,4	-8,1	4,0	8,1	32,7	2,1
dont Recettes fiscales	9,6	2,5	6,5	-5,2	7,2	2,8	23,3	9,1
Dépenses totales	5,5	-0,4	10,7	-4,7	-3,3	0,9	58,0	9,1
Avoirs extérieur (nets)	-511,8	-1397,3	-15,4	0,3	2,4	-4,2	11,5	3,1
Crédits au Gouvernement	-39,9	-76,7	-4,6	-1,8	4,8	-0,5	0,6	-1,1
Crédits à l'économie	7,2	-0,0	2,1	3,6	3,9	3,2	16,4	5,1
Masse monétaire(M2)	1,5	-4,9	12,5	3,4	8,4	8,1	39,1	3,1
Vitesse de circulation(PIB/M2)	4,7	5,0	4,4	4,7	4,4	4,5	4,3	4,1

Source : PEPP du Mali 1994-1996, calculs de la mission

Principaux indicateurs macroéconomiques de 1990 à 1998
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

INDICATEURS	Moyenne 1989-90	1990	1991	1992	1993	moyenne 1991 -93	1994
Déficit budgétaire (dons non compris)	-9,7	-8,6	-12,3	-11,2	-9,6	-11,0	-13,7
Déficit budgétaire (dons compris)	-1,5	-1,3	-4,0	-3,9	-4,1	-4,0	-4,20
Variation des arriérés	-3,4	-0,6	0,1	0,3	1,1	0,5	-2,90
Financement intérieur (net)	-2,0	-2,6	-1,8	-1,2	-0,4	-1,1	21,90
Financement extérieur (net)	9,0	5,9	6,3	4,5	3,4	4,7	7,50
Investissement intérieur brut	21,1	22,2	23,0	22,0	21,9	22,3	26,50
Epargne intérieure brute	5,3	6,0	6,0	5,0	6,4	5,8	6,60
Déficit en ressource	-16,8	-17,0	-17,0	-17,0	-15,5	-16,5	-19,90
Solde de la Balance courante (hors transf.off.)	-15,0	-14,6	-14,1	-14,8	-12,9	-13,4	-18,20
Solde de la Balance courante (Transf. off. ompris)	-4,8	-5,6	-1,7	-3,8	-4,0	-3,2	-4,50
Ratios du service de la dette	5,6	7,5	17,3	19,6	18,8	18,6	23,60
FBCF privé /FBCF Total	85,3	90,9	94,3	99,1	102,5	115,5	124,50
Service de la dette/recettes budgétaires	42,1	39,0	31,1	35,1	26,6	30,9	60,70
Service de la dette/exportations	41,5	51,0	18,2	20,4	19,0	19,2	22,40
PIB à prix courants	649,3	680,4	672,3	732,2	755,1	719,9	1028,00

Source :DSPP du Mali 1997-1999(* = estimation ** = projection)